

Les Études du CERI
N° 122 - décembre 2005

Le sultanat d'Oman en quête d'un second souffle

**Un régime aux prises
avec la nécessaire diversification de son économie
et l'émergence de revendications identitaires**

Marc Valeri

Le sultanat d'Oman en quête d'un second souffle
Un régime aux prises avec la nécessaire diversification de son économie
et l'émergence de revendications identitaires

Résumé

Le brusque fléchissement de la production pétrolière depuis 2001 n'a fait que rendre plus cruciale la question de l'alternative à un modèle économique fondé sur la rente pétrolière, alors que le pays a connu un développement fulgurant ces trois dernières décennies. Dans cette perspective, la politique de nationalisation de la force de travail conditionne tous les autres enjeux, car, au-delà du seul problème économique, elle bouleverse le tissu social épargné durant l'ère de prospérité, et donc la légitimité même du modèle. La société omanaise vit actuellement une montée des frustrations, qui se traduit par une résurgence des préjugés et des revendications particularistes. Ce phénomène s'accompagne d'une aggravation des inégalités, sous la forme notamment d'une confusion des pouvoirs économique et décisionnel dans les mains d'une oligarchie bénéficiaire de la rente depuis 1970. On peut se demander dans quelle mesure les mutations aujourd'hui à l'œuvre en Oman recèlent une menace pour la stabilité d'un régime considéré comme l'un des plus stables de la zone.

Oman Seeks a Second Wind
A regime caught between the need for economic diversification
and the emergence of identitarian demands

Abstract

The sudden slump in oil production since 2001 has only heightened the question of an alternative to an economy based on oil revenues, whereas the sultanate had undergone exponential development over the three preceding decades. From this standpoint, the policy of Omanizing the labor force conditions all other issues, as it is not merely an economic matter, but instead deeply alters the social fabric that remained intact during the era of prosperity, thereby questioning the very legitimacy of Oman's economic model. Omani society is currently experiencing a rise in frustrations reflected in a resurgence of particularist prejudices and demands. Alongside this phenomenon is an exacerbation of inequality, particularly due to the enmeshment of economic and decision-making powers in the hands of the oligarchy that has benefited from these revenues since 1970. To what extent do the changes Oman is going through today harbor a threat for the stability of a regime considered to be one of the most stable in the region?

Le sultanat d'Oman en quête d'un second souffle

Un régime aux prises avec la nécessaire diversification de son économie et l'émergence de revendications identitaires

Marc Valeri

Jean Monnet Fellow, Robert Schuman Center for Advanced Studies, IUE

Lorsque Qabous bin Sa'ïd, âgé de trente ans, renverse son père avec l'appui des Britanniques et prend le titre de « sultan de Mascate et Oman » à l'été 1970, près de quinze années de guerres civiles ont révélé la division sociale et politique d'un territoire privé de structure étatique et marqué par son extrême isolement international. Assigné à résidence dans le sud du pays par son père depuis la fin de ses études en Europe, Qabous ne dispose que d'une marge de manœuvre minimale vis-à-vis des conseillers britanniques lorsqu'il fait son entrée à Mascate, pour la première fois de sa vie, le 30 juillet 1970.

A l'aune de cet héritage délicat ainsi que de sa position géostratégique sensible, l'étonnante stabilité du sultanat d'Oman, régulièrement présenté comme « l'exception qui confirme la règle »¹ dans un golfe Persique tourmenté, n'en est que plus remarquable. La redistribution de la rente pétrolière, contrôlée par le nouvel Etat, a constitué d'emblée l'instrument nécessaire à la mise en œuvre d'une politique d'unification nationale, au cœur de la légitimation du nouveau pouvoir. Ce processus s'est révélé d'autant plus efficace qu'il s'est accompagné d'une explosion des offres d'emploi et des possibilités de revenus au sein des secteurs public et parapublic, dans une contrée vouée depuis plusieurs décennies à l'émigration. Le bouleversement des structures traditionnelles qui s'est ensuivi va faciliter une réécriture des cadres de référence autour de la personne de Qabous, assimilé dans l'historiographie à l'Etat et, par suite, à l'Oman moderne tout entier. Depuis la fin des années 1970, non seulement chaque Omanais est tributaire de l'Etat pour sa sécurité et sa subsistance, mais toute alternative politique au sultan – incarnée par les chaykhs tribaux et les tenants d'une autorité spirituelle comme l'imamat – est décrédibilisée.

¹ *The Economist* (Londres), 18 novembre 2000.

Pourtant, loin de provoquer la disparition des légitimités infra-étatiques (tribu, groupe ethnolinguistique, etc.), le sultan Qabous va chercher à les intégrer dans le nouvel ordre politique afin de renforcer la stabilité du système, associant subtilement mécanismes de cooptation et de coercition. Une telle instrumentalisation du registre « tribal » ou « ethnique » accrédite au sein de la population l'idée que le système obéit à un principe de démocratie authentique « à l'omanaise », « le sultan [ayant] donné des positions à chaque tribu, pour que tout le monde soit content »². En se présentant à l'inverse comme celui qui n'appartient à aucun groupe, qui ne défend aucun intérêt particulier, le sultan apparaît le seul à pouvoir prétendre incarner l'ensemble de la communauté politique. C'est en somme par la double construction d'un Etat omanais et d'une nation omanaise que Qabous va ériger la légitimité de son autorité. Au nom de la préservation de l'unité nationale derrière le souverain et de la menace brandie de « *fitna* », les autorités auront le souci constant d'empêcher l'émergence d'une quelconque alternative à l'ordre en place.

Derrière la façade qu'a réussi à préserver le régime sur la scène internationale, force est pourtant de constater que l'état de grâce n'est plus d'actualité. Depuis une décennie, deux des piliers majeurs de la légitimité du sultan Qabous – la capacité redistributrice de l'Etat et l'identité nationale construite autour du Prince – se trouvent fragilisés par de nouvelles contraintes socio-économiques, au premier rang desquelles une nette érosion de la rente pétrolière, qui contribuent à révéler les vulnérabilités du modèle. En l'espace de quelques années, Oman a dû repenser l'ensemble de sa structure socio-économique afin de restreindre sa dépendance à l'égard du pétrole. Au cœur de ses objectifs figurent l'accélération de la diversification des sources de revenus du pays et, plus généralement, le désengagement économique de l'Etat au profit du secteur privé. Mais le défi majeur auquel sont confrontées les autorités demeure celui de l'emploi, avec l'arrivée sur le marché du travail d'une population jeune³ de plus en plus éduquée, instigatrice de nouvelles dynamiques sociales, à qui sont refusés les privilèges accordés à la génération précédente durant l'âge d'or de l'Etat rentier. Un tel contexte de raréfaction des ressources conduit à une crispation du climat social, qui prend la forme d'une résurgence des préjugés mutuels et entraîne une repolarisation de l'ensemble de la société sur la base d'identités locales ou communautaires. Une étude approfondie de ces bouleversements économiques et sociaux va nous permettre d'établir dans quelle mesure ils constituent une menace pour la stabilité du pays et de son régime.

Réalisée à près de 85 % par la compagnie *Petroleum Development Oman* (PDO), dont le gouvernement possède 60 % des parts, la production pétrolière omanaise a accusé une baisse importante depuis 2000, de l'ordre de 18,5 % sur les trois dernières années⁴. A l'origine de cette chute, une rentabilité des nouveaux sites exploités inférieure de 21 % aux prévisions, mais, par-dessus tout, la crise profonde vécue par PDO.

² Entretien, 8 février 2003.

³ Selon le recensement de 2003, 40,6 % des nationaux ont moins de 15 ans et 55 % moins de 20 ans (en l'absence d'autres mentions, les statistiques démographiques et économiques citées ici sont tirées du ministère omanais de l'Economie nationale, notamment du site <http://www.moneoman.gov.om>).

⁴ En moyenne, 779 700 barils par jour (b/j) en 2004, contre 955 700 en 2001, condensats inclus. Pour les huit premiers mois de 2005, la production atteint 774 400 b/j, avec une moyenne sur l'année estimée autour de 750 000 b/j. Les réserves prouvées à la fin de l'année 2003 s'élèvent à 5,6 milliards de barils, soit 18,5 ans de production au rythme actuel. Voir *Oman Observer* (Mascate), 29 octobre 2005, et *The Middle East and North Africa 2005*, Londres, Europa Publications, 2004, 51^e éd., p. 910.

En novembre 2002, il est en effet avéré que la compagnie Shell – actionnaire de PDO à hauteur de 34 % – a surestimé d'environ 40 % ses réserves de pétrole en Oman⁵. Le ministère du Pétrole et du Gaz annonce alors le limogeage du président de PDO, en place depuis 1999 et secrétaire d'Etat au ministère depuis trente ans. Le ministre en personne, Mohammed al-Romhi, assure à partir de mai 2003 la présidence de la compagnie. Cette reprise en main de la situation de PDO par le gouvernement coïncide avec une chute de la production de 900 000 à 650 000 barils par jour (b/j) en l'espace de deux ans, pour des raisons que tente de justifier ainsi le ministre :

« Nous produisons environ trois barils d'eau pour chaque baril de pétrole pompé dans le Sud [...]. Sur l'ensemble d'Oman, nous produisons quasiment 4 millions de barils d'eau par jour. Le gros problème que nous avons est de l'évacuer, ce qui coûte très cher [...]. Dans le futur, nous allons devoir forer des puits très profonds avec d'énormes pompes afin de nous débarrasser de l'excédent d'eau. Vous pouvez imaginer l'étendue de notre problème »⁶.

L'ironie est que les techniques d'extraction dans les puits du nord du pays nécessitent l'injection d'une importante quantité d'eau, qui pourrait être transférée par pipeline du Sud vers le Nord. Mais le coût élevé d'un tel projet a repoussé jusqu'à maintenant la décision d'entreprendre ces travaux et les prévisions optimistes des dirigeants de PDO de retrouver une production de 800 000 b/j en 2007 paraissent bien loin⁷.

En décembre 2004, un pas symbolique est franchi pour ramener la confiance des investisseurs : la concession de PDO, qui couvre la majorité du territoire et courait initialement jusqu'en 2012, est reconduite jusqu'en 2044. Néanmoins, le soutien des autorités à PDO n'est que relatif : en juin 2005, le développement et l'exploitation du champ prometteur de Mukhayzna, dont la production est estimée à 150 000 b/j à partir de 2011, sont confiés à un consortium étranger dominé par la compagnie américaine *Occidental*, tandis qu'en août le gouvernement annonce pour la première fois depuis dix ans que l'exploitation de blocs situés sur des concessions PDO va faire l'objet d'un appel d'offres auprès de compagnies étrangères. C'est un véritable camouflet à l'égard d'une institution qui incarnait jusque-là la vitrine économique et sociale du pays, notamment en termes d'« omanisation » des emplois.

⁵ Entretien, 23 mars 2003. Voir aussi *International Herald Tribune* (Paris), 9 avril 2004.

⁶ *Middle East Economic Digest* (MEED, Londres), 2 mai 2003, p. 26.

⁷ La production de PDO s'est stabilisée début 2005 à 660 000 b/j.

L'ACCES A L'EMPLOI DES JEUNES AU CŒUR DES DEBATS SOCIO-ECONOMIQUES

Depuis une décennie, tous les regards se concentrent sur l'emploi, et plus spécifiquement sur la question du renforcement de la place des nationaux sur le marché du travail, un défi central en ce qu'il a partie liée avec tous les autres débats économiques et sociaux qui ne manquent pas de se poser au gouvernement : l'arrivée à l'âge adulte de générations nombreuses et porteuses de nouvelles dynamiques socioculturelles, mais aussi la nécessaire diversification de l'économie nationale et des ressources de l'Etat qui, en 2004, dépendent toujours à 70 % du pétrole.

La prise de conscience par le gouvernement de la place des travailleurs étrangers dans l'économie n'est pas récente. Un Conseil d'éducation et de formation destiné à coordonner l'orientation professionnelle des jeunes accédant au marché du travail avec les besoins de l'économie nationale a été instauré dès 1981. En avril 1987, le ministre du Travail a interdit l'embauche des étrangers dans onze catégories d'emploi (parmi lesquelles officier de relations publiques, agent de sécurité, chauffeur, conducteur de bus ou de taxi, pêcheur ou berger...) par un décret qui constitue la première mesure d'envergure visant à ralentir l'augmentation du nombre d'expatriés travaillant au sultanat. Dès le quatrième plan quinquennal (1991-1995), un accent particulier a été mis sur le secteur bancaire ainsi que sur le remplacement des professeurs et des instituteurs étrangers par des Omanais.

Le sultan Qabous lui-même s'implique très tôt dans le débat, comme lorsqu'il en appelle aux chaykhs et aux notables, à qui il est demandé de « pousser la jeunesse à s'engager dans le monde du travail. Cet encouragement est leur devoir le plus important ». Le souverain tempère cependant les inquiétudes en 1995, expliquant que « tout discours sur le chômage est un discours qui porte sur un chômage artificiel et non sur un chômage réel. Les résultats du recensement [de 1993] le prouvent, puisqu'ils montrent l'existence d'un demi-million de travailleurs expatriés, alors que les personnes à la recherche d'un emploi n'excèdent pas 30 000. Où est le chômage dans ce cas-là [...], si le citoyen souhaite réellement travailler ? Mais s'il cherche des excuses, alors c'est une autre affaire »⁸. Le sous-emploi des jeunes ne serait donc qu'un problème individuel, sans lien avec la structure socio-économique omanaise. Jusqu'au milieu des années 1990, l'absorption par le secteur public (civil et militaire) d'un grand nombre d'Omanais arrivant sur le marché du travail permettra de masquer les lenteurs de l'omanisation dans les entreprises, qui prennent peu au sérieux cette injonction officielle.

Parallèlement au cinquième plan (1996-2000), qui insiste sur la promotion de la part du secteur privé dans l'économie et sur la poursuite des efforts d'omanisation, un programme à long terme, intitulé *Vision pour l'économie d'Oman : Oman 2020*, est décidé en juin 1995 à la suite de la conférence homonyme. Il établit deux séries d'objectifs sur une période de vingt-cinq ans :

– la première concerne la diversification économique. La conférence considère ainsi que la part du secteur pétrolier dans le produit intérieur brut (PIB) omanais va chuter de 41 % en 1996 à 9 % en 2020, quand celle du gaz passera de moins de 1 % à 10 %, et celle de l'industrie non pétrolière de 7,5 % en 1996 à 29 % en 2020 ;

⁸ Discours du 31 janvier 1995, reproduit dans *The Royal Speeches of H. M. Sultan Qaboos bin Said, 1970-2000*, sultanat d'Oman, ministère de l'Information, 2001, p. 176.

– la seconde a trait aux ressources humaines et à l'emploi. Il est prévu d'augmenter la part des femmes dans la population active de 6 % en 1995 à 12 % en 2020 ; dans le même temps, les taux de nationaux dans les secteurs public et privé doivent respectivement passer de 68 à 95 %, et de 7,5 à 75 %. Face à la répugnance des jeunes Omanais pour les emplois du secteur privé, moins bien payés et, surtout, perçus comme réservés aux expatriés asiatiques, le sultan Qabous rappelle en novembre 1998 qu'il existe « de nombreuses opportunités pour trouver un emploi honorable dans le secteur privé. Tous les jeunes Omanais doivent accepter un tel travail sans hésitation et sans fausse fierté »⁹. Mais le véritable tournant de la politique gouvernementale en la matière survient trois ans plus tard.

En matière d'emploi, le sixième plan (2001-2005) prévoit au cours de la période l'entrée sur le marché du travail de 134 000 Omanais, estimant en retour à 110 000 le nombre d'opportunités d'emplois disponibles, dont 92 % dans le secteur privé¹⁰. Est alors décidée l'omanisation intégrale, sur cinq ans, de vingt-quatre professions peu qualifiées, comme celles de conducteur de camion de fruits et légumes (effective à partir de mai 2002), d'employé de petit magasin et de station-service, de vendeur de détail (cybercafé, épicerie, prêt-à-porter, photo, alimentation, fourrage, etc.), de bateaux ou encore de services informatiques et téléphoniques. En octobre 2001, le sultan convoque un symposium sur le recrutement de la main-d'œuvre nationale, auquel participent à la fois des ministres et des représentants du secteur privé. Ces derniers sont une nouvelle fois invités à s'impliquer davantage dans ce « défi national » en appliquant avec plus de rigueur les prescriptions en matière d'embauche d'expatriés et les quotas d'omanisation à atteindre. Deux mois plus tard, un ministère de la Main-d'œuvre est créé par fission du ministère du Travail et de la Formation professionnelle. A sa tête est nommé Juma'a bin 'Alî, homme d'affaires fondateur du groupe *Al Ansari*.

Un second symposium, en février 2003, est précédé d'un très remarqué mea-culpa médiatique des autorités, qui reconnaissent les incohérences et les échecs des programmes mis en place jusque-là ainsi que l'impossibilité économique de se passer des expatriés dans un futur proche¹¹. Un Plan quinquennal de l'omanisation (2003-2007) définit des pourcentages ambitieux à atteindre à la fin de la période selon les différents secteurs économiques, insistant tout particulièrement sur la délicate question de la formation technique, talon d'Achille de la main-d'œuvre omanaise. A cette occasion sont promus deux programmes d'aide à la création d'entreprises, *Sanad* (« soutien ») et *Intilâqa* (« essor »), qui permettent à un Omanais d'être formé aux frais de l'Etat dans un institut ou une entreprise, puis de s'installer à son compte en bénéficiant de la franchise de l'entreprise dans laquelle il s'est formé (ou d'une aide financière de l'Etat dans le cadre d'*Intilâqa*), qui lui fournit tout le matériel gratuitement¹². Le gouvernement décide en outre de prendre en charge les frais d'étude de nombreux jeunes Omanais inscrits dans des instituts privés, contre l'assurance d'une embauche dans une entreprise à la sortie. L'aide publique à l'enseignement supérieur privé ne s'arrête pas là : l'Etat cède gratuitement aux

⁹ Discours du 18 novembre 1998, in *The Royal Speeches...*, op. cit, p. 208.

¹⁰ *MEED*, 4 mai 2001, p. 24.

¹¹ *Times of Oman* (Mascate), 20 janvier 2003.

¹² Le programme *Intilâqa* existe depuis novembre 1995, tandis que *Sanad* est totalement nouveau.

établissements le terrain, finance jusqu'à 50 % du capital et leur accorde pendant dix ans une exemption de toutes les taxes sur les compagnies.

En mai de la même année, alors que le marché du travail représente en 2003 un total de 750 000 postes, le ministère de l'Economie nationale annonce pour 2020 un objectif d'un million d'emplois occupés par des Omanais, qui doit s'accompagner de la réduction de 20 à 15 % de la part des expatriés dans la population totale pour 2008¹³. Les deux années suivantes permettent de tenir le cap en ce qui concerne le bannissement des expatriés de certaines professions, avec l'omanisation complète de postes peu qualifiés, tels ceux de conducteurs et chauffeurs (bus, engins, ambulances...), avant ceux d'employés de petits magasins d'alimentation en mai 2006¹⁴.

En février 2005, lors de la tournée annuelle du sultan à travers le pays, un troisième symposium sur l'omanisation regroupe une nouvelle fois la plupart des membres du gouvernement. Le souverain ne laisse à personne d'autre le soin de répéter l'importance de la question de l'emploi des jeunes nationaux :

« Les jeunes doivent s'impliquer dans leur emploi lorsqu'ils en obtiennent un, et doivent y montrer un comportement exemplaire. Ils ne doivent pas sauter de-ci de-là car l'engagement dans le travail est un devoir, et si l'emploi est disponible aujourd'hui, ce peut ne plus être le cas demain ; ils doivent s'impliquer dans la vie active, que ce soit dans le pays ou à l'étranger [...] la famille assume la responsabilité des idées et des comportements des enfants [...]. Quand la famille comporte un nombre raisonnable de personnes, elle peut remplir ses devoirs d'une façon plus efficace [...]. C'est à la famille d'instiller chez les enfants l'esprit du travail. Si la famille s'étend au-delà des limites du raisonnable, elle n'en tirera aucun bénéfice ».

Enfin, il précise qu'« il est important de choisir le mot qui transmet le sens précis : "chômage" (*batâla*) est un mot terrible et personne n'y comprend quoi que ce soit. Il est préférable d'utiliser le terme de "personne à la recherche d'un emploi" (*bâhath 'an 'amal*) »¹⁵.

La politique des autorités en matière d'immigration amorce un tournant significatif à partir de l'an 2000. Un moratoire officieux sur le retour des Omanais de l'étranger ou sur leur regroupement familial entre alors en vigueur : de toute évidence, le gouvernement souhaite restreindre les régularisations d'Omanais installés en Afrique, considérés comme plus qualifiés et, par conséquent, susceptibles de concurrencer les jeunes Omanais à la recherche d'un travail dans un climat socio-économique déjà délicat. La traque des immigrants illégaux s'est par ailleurs nettement durcie, comme en témoigne le renforcement des contrôles policiers sur la route des Émirats depuis 2003 ou le long des côtes¹⁶. Un traité d'extradition a en outre été signé avec l'Inde en septembre 2005, tandis qu'Oman vient d'étendre au 31 décembre le délai accordé aux étrangers sans titre de séjour pour quitter le

¹³ *'Umân* (Mascate), 19 mai 2003.

¹⁴ *Times of Oman*, 28 mai 2005.

¹⁵ *al-Watan* (Mascate), 9 et 21 février 2005.

¹⁶ Plus de 40 000 immigrants illégaux pakistanais ont été reconduits sans ménagement à Karachi depuis le début de l'année 2004.

pays – mais les lourdes pénalités financières infligées à leur sortie du territoire placent dans une situation insoluble ces travailleurs irréguliers qui se sont vu confisquer leur passeport par le sponsor omanais à leur arrivée et se retrouvent dans la clandestinité à l'expiration de leur permis de travail.

Omanisation : un bilan provisoire mitigé

Les années 2000 ont été marquées par une accélération drastique de la politique d'omanisation des emplois. S'il est trop tôt pour tirer un bilan définitif, on peut noter qu'au regard des politiques jumelles menées dans les pays voisins, le sultanat peut se targuer d'indéniables réussites, au premier rang desquelles se place le secteur gouvernemental. A la fin de l'année 2004, la fonction publique affiche en effet un taux de 81,6 % d'omanisation, en progression constante (voir tableau 1¹⁷). Le nombre d'expatriés décroît lui-même en valeur absolue, ce qui ne fait qu'accentuer la rapidité de cette évolution.

Si la plupart des départements ministériels affichent des taux d'omanisation très élevés : 99,8 % à l'Intérieur, 97,7 % au Pétrole ou encore 99,5 % à la Culture, les ministères de l'Education et de la Santé en sont encore loin (84,3 % et 61 % respectivement), tout comme le Dîwân et la Cour royale (61,6 et 74,4 %), où l'emprise des expatriés dévoués au sultan continue indubitablement de se faire sentir. Or, à eux quatre, ces départements représentent près des deux tiers des employés de la fonction publique civile.

Dans le secteur privé, la principale réussite concerne le programme *Sanad*, qui a permis entre 2002 et 2005 à plus de 8 700 Omanais de créer leur petit commerce sous le parrainage d'une plus grande structure¹⁸. De ce point de vue, les mesures interventionnistes prises par le gouvernement pour remplacer les expatriés gérant ce type d'établissement par des nationaux commencent à porter leurs fruits : en 2004, les statistiques révèlent pour la première fois une baisse du nombre d'expatriés employés dans le secteur de la vente ; il est ainsi de plus en plus rare de rencontrer des Indiens ou des Bangladeshi à la tête de petits commerces à l'extérieur de la capitale. Quant au secteur bancaire privé, il figure en tête de liste avec près de 91 % de nationaux à la fin de 2003.

Il n'en reste pas moins que le taux brut d'omanisation du secteur privé demeure faible en 2005. Les autorités ne se privent pas d'entretenir un certain flou comptable en la matière, reconnu implicitement à l'issue du recensement de 2003 lorsque des représentants des ministères de l'Economie nationale et de la Main-d'œuvre se sont réunis pour tenter d'harmoniser leurs modes de calcul. Comme le déplore, sous couvert d'anonymat, un homme d'affaires :

¹⁷ Les tableaux sont présentés en annexe à la fin de l'*Etude*.

¹⁸ Entretien, 7 septembre 2005.

« Les chiffres qui sortent périodiquement sont contradictoires et incompréhensibles. Il est donc impossible d'avoir une vue d'ensemble de ce qui se passe »¹⁹.

Le changement du mode de comptabilisation de la main-d'œuvre employée dans le secteur privé opéré fin 2003, qui a permis de rayer des tableaux plus de 160 000 expatriés, n'a pas contribué à faciliter une lecture comparative du problème (voir tableau 2)²⁰. Le fait que les objectifs du sixième plan, établis en 2000, aient été déjà allègrement dépassés en... 2001 n'est certainement pas étranger à cette habile manipulation comptable : à la fin de l'année 2004, le nombre de salariés expatriés dans les secteurs public et privé confondus dépasse ainsi de 14,5 % le chiffre prévu pour 2005.

D'autre part, en tolérant la pratique du népotisme et en facilitant le renouvellement rapide des positions, avec des départs à la retraite à taux plein au bout d'un faible nombre d'années, le secteur public a longtemps permis d'absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail. Or, malgré la volonté affichée ces derniers temps de confier au secteur privé une place centrale dans l'embauche des jeunes, les soldes annuels de nationaux employés dans le public et le privé restent comparables depuis 1999. Actuellement, bien que le nombre de personnes travaillant dans l'administration omanaise ne soit absolument pas en rapport avec la quantité de travail à effectuer, le secteur public continue à grossir. Y contribue largement la perception d'un Etat paternaliste et dépositaire de la rente, à qui l'on attribue plus ou moins explicitement l'obligation de fournir du travail à la population.

Le marché privé est donc encore bien loin de s'être substitué au secteur public comme soupape de sécurité en matière d'emploi, et ce en raison de problèmes structurels importants. L'un des plus sensibles a trait à la formation des nationaux, et plus spécifiquement à son adéquation au besoin des entreprises. Si les progrès réalisés depuis une décennie, avec l'ouverture de plusieurs instituts techniques et de formation professionnelle, ne peuvent être niés, ces structures n'accueillent qu'entre 8 000 et 10 000 Omanais au total par an, quand plus de 45 000 jeunes Omanais sortant annuellement du système scolaire et universitaire (diplômés ou non) arrivent sur le marché du travail. Nombreux sont les employeurs qui se plaignent d'une formation trop éloignée de la réalité concrète du travail. D'autres, habitués à la flexibilité et à la malléabilité extrêmes de la main-d'œuvre expatriée, déplorent la faible motivation des Omanais, leur manque d'implication ainsi que leur pauvre maîtrise de l'anglais ou encore leur difficulté d'adaptation et leur tendance à changer fréquemment d'emploi. Le ministre de la Main-d'œuvre a récemment admis que plus de 48 300 Omanais ont quitté leur emploi dans le secteur privé entre 2001 et 2004, soit de leur propre initiative, soit par décision de leur compagnie. Les causes principalement évoquées par les individus sont la faiblesse des salaires et le peu de perspectives de carrière.

Une question plus fondamentale encore renvoie à la profonde asymétrie de statut entre les Omanais et les expatriés, en particulier asiatiques : en effet, les premiers bénéficient d'un ensemble de dispositions sociales spécifiques, comme un salaire minimal de 120 rials

¹⁹ Entretien, 6 septembre 2005.

²⁰ Ces nouvelles statistiques ne comptabilisent officiellement que les employés étrangers en possession d'une carte de travail à jour et délivrée par le ministère de la Main-d'œuvre. Le flou est d'autant mieux entretenu qu'un des journaux n'a pas hésité à titrer récemment : « 24,4pc fall in number of expats workers », en comparant des chiffres issus des deux modes de calcul ! Voir *Times of Oman*, 25 septembre 2005.

omanais (RO) pour un contrat à temps plein pour un salarié non qualifié²¹ ou encore l'impossibilité d'être licencié autrement que pour faute grave. Si ces mesures visent légitimement à protéger les salariés, elles entraînent une distinction entre deux catégories de main-d'œuvre et contribuent à pénaliser *de facto* l'accès à l'emploi des nationaux. Un ancien haut fonctionnaire passé dans le privé le résume d'une formule lapidaire :

« Aucun gouvernement ne pourra jamais forcer les entreprises à prendre des Omanais mal formés plutôt que des Indiens expérimentés et trois à cinq fois moins chers »²².

De manière plus explicite encore, le directeur d'une compagnie de services pétroliers expose comment il a choisi de pallier cette distorsion :

« A emploi équivalent, un Omanais représente une charge financière 50 % plus importante qu'un Indien, et ce en comptant les pénalités financières liées à l'attribution d'une carte de travail pour un expatrié. Remplacer un Indien par un Omanais poste à poste est impossible. Vous pouvez demander à un salarié indien de rester deux ans nuit et jour sur le site pétrolier dans le désert pour 35 RO par mois et vous contenter de lui payer un billet d'avion pour prendre des vacances tous les deux ans. Avec un Omanais, ce n'est pas possible parce qu'il a une famille : il va demander à rentrer à Mascate du mercredi soir au samedi matin, ou rentrer une semaine sur quatre. En outre, son salaire sera de 120 RO. Je préfère donc payer un Omanais et lui demander de rester chez lui, et garder l'Indien en poste »²³.

Le doublement des postes n'est pas le seul moyen de contourner les exigences des autorités en matière d'omanisation, comme l'explique le directeur d'une compagnie de formation professionnelle du secteur pétrolier :

« Actuellement, tout le monde trafique les chiffres de son côté et tout le monde fait comme si de rien n'était. C'est un énorme marché de dupes. Il y a plusieurs techniques pour tricher, tout le monde le fait, et nous les premiers ; nous pouvons par exemple intégrer nos stagiaires omanais, qui sont en apprentissage chez les clients, dans nos bilans d'omanisation, ce qui gonfle les chiffres de manière artificielle [...]. Une autre technique consiste à bien payer les employés omanais, ce qui les fait monter d'un ou plusieurs niveaux de qualification. Par exemple, un ouvrier bien payé peut être enregistré comme technicien, si bien que le nombre de techniciens ou d'employés qualifiés omanais augmente. Le ministère de la Main-d'œuvre est content et ferme alors les yeux sur les autres chiffres d'omanisation de la compagnie, qui ne sont pas très bons »²⁴.

²¹ Ce montant se décompose en 100 RO de salaire brut, auxquels s'ajoutent 20 RO de frais de transport et de logement. Le salaire minimal légal s'élève à 150 RO pour les Omanais détenteurs d'un diplôme d'études supérieures (fin octobre 2005, 1 RO = 1 000 baisas = 2 euros).

²² Entretien, 16 septembre 2003.

²³ Entretien, 26 janvier 2003. Ce même type de pratiques nous a été rapporté dans le domaine de l'hôtellerie.

²⁴ Entretien, 29 août 2005.

De nombreux employeurs considèrent donc ouvertement l'omanisation comme un handicap, prétextant un abaissement des marges du fait de l'augmentation des coûts salariaux et de l'exiguïté du marché local. Certains parlent même du processus en cours comme d'une « taxe sur les affaires »²⁵. Ce point est évidemment contesté par les autorités omanaises, qui reconnaissent néanmoins que les nationaux ont encore de gros progrès à accomplir :

« Le salaire payé aux Omanais peut être plus élevé, mais si l'on considère les dépenses globales nécessaires pour employer un expatrié, c'est certainement plus que ce qu'un Omanais reçoit. Outre le salaire, un expatrié requiert des frais d'avion, pour le travailleur et pour sa famille, un loyer, des dépenses médicales, une assurance, etc. Si l'on additionne tout cela, un Omanais revient beaucoup moins cher [...]. Le vrai problème se situe sur les plans de la productivité et de la ponctualité [...]. Ce sont les deux domaines dans lesquels la main-d'œuvre expatriée est meilleure et c'est là que les Omanais ont besoin de les rattraper »²⁶.

Enfin, il semble que les ennuis rencontrés par PDO ces dernières années aient contribué à démythifier les résultats de la compagnie en matière d'omanisation (82 % en 2003). Celle-ci aurait ainsi gonflé ses taux d'omanisation en sous-traitant les activités gourmandes en main-d'œuvre expatriée (assistance technique, construction, etc.) à une multitude de petites compagnies contractantes. Un responsable du ministère de la Main-d'œuvre n'hésite pas à gloser :

« Une majorité des emplois chez PDO sont devenus des postes administratifs. Est-ce que vous connaissez un cadre du siège social qui prend sa voiture et va sur le terrain voir comment le travail avance dans le désert ? [...] Quand un employé arrive à entrer à PDO, c'est gagné, il a atteint son objectif en termes de carrière professionnelle »²⁷.

A cette résistance des employeurs face au remplacement des expatriés par des nationaux s'est longtemps ajoutée la prévention des jeunes Omanais à remplir des tâches subalternes ou/et non qualifiées, souvent jugées honteuses parce qu'assimilées à un domaine réservé aux expatriés asiatiques. Or, à l'heure de la saturation du secteur gouvernemental et de l'omanisation du privé, les Omanais et les expatriés se retrouvent côte à côte sur le marché de l'emploi, luttant pour le même poste ou mis en demeure de coopérer plutôt que de simplement cohabiter. Les employés omanais acceptent mal d'être placés sur un pied d'égalité professionnelle avec des expatriés qu'ils ont pris l'habitude de considérer au service de leur pays. En outre, les difficultés économiques ont généralisé le sentiment que le pays est tenu par les « Indiens », qu'une grande part de la richesse s'en va à l'étranger, sous forme de revenus, et qu'une « mafia »²⁸ – le plus souvent qualifiée d'« indienne » – a tissé ses liens autour du sultanat pour l'étouffer :

²⁵ <http://meionline.com/backcover/print256.shtml> (consulté le 11 février 2005).

²⁶ Khalil al-Khonji, secrétaire du Conseil des hommes d'affaires, nommé par le Dîwân, in *Times of Oman*, 2 février 2003.

²⁷ Entretien, 30 août 2005.

²⁸ Entretien, 15 septembre 2003.

« Si l'on ne nomme pas un Indien mais un Omanais comme patron, les Indiens lui posent les pires problèmes. Ils lui mettent des bâtons dans les roues, il vit un cauchemar. Et le grand patron, il regarde ses résultats. Si ça ne va pas, il le licencie tout de suite. Pas de sentiments : les affaires, c'est les affaires ! La semaine dernière, ma compagnie a embauché huit personnes : sept Indiens, un seul Omanais... Dans ce pays, ce n'est pas l'omanisation, c'est l'indianisation »²⁹.

Le mépris amusé et condescendant des Omanais, au cours des années fastes, à l'égard des travailleurs étrangers sous-payés a laissé la place à une rancœur collective teintée de crainte vis-à-vis d'expatriés desquels ils ne se trouvent plus séparés par aucune barrière symbolique.

De toute évidence, la question de l'omanisation de la main-d'œuvre ne se résume pas à un remplacement *poste pour poste* de travailleurs étrangers par des Omanais, comme cela a pu être évoqué il y a une décennie avec l'opposition virtuelle entre chômage « artificiel » et chômage « réel ». Pourtant, alors qu'elle concerne en majorité des postes très peu ou pas du tout qualifiés, cette démarche constitue aujourd'hui encore l'essentiel des politiques mises en œuvre. Ce n'est que ces derniers mois que les autorités semblent avoir pris la pleine mesure d'un chantier qui dépasse la simple question comptable du nombre de travailleurs expatriés dans le secteur privé et engage la définition de l'ensemble de la structure sociale du pays pour plusieurs décennies.

La politique de nationalisation des emplois révèle en effet au grand jour l'existence d'une pauvreté structurelle dans de nombreux quartiers de la capitale, comme dans le vieux Mascate, à Wâdî 'Aday, à al-'Âmrât ou encore à al-Khûd. Comme nous le confie un Omanais originaire d'Afrique, l'augmentation de la précarité touche désormais même les classes moyennes :

« Gagner 250-300 RO maintenant, c'est considéré comme très bien [...]. Ma mère enseigne dans une école d'al-Ghubra. Il y a deux jours, un enfant est tombé d'inanition en plein cours : il n'avait pas mangé depuis trois jours »³⁰.

En 2003, 58,7 % des Omanais salariés du secteur privé gagnaient officiellement moins de 120 RO par mois, une proportion en augmentation constante. Si les conditions de travail acceptées par les expatriés asiatiques étaient perçues par les nationaux comme inadmissibles pour eux-mêmes il y a encore une décennie, les difficultés économiques de la fin des années 1990 ont entraîné un nivellement par le bas, dû en partie à l'impossibilité de se passer d'un revenu familial supplémentaire. Le cas du petit commerce est édifiant : bien que l'arrivée des Omanais y soit un phénomène récent, on y note déjà un taux élevé de rotation, lié à la difficulté de vivre avec un revenu qui ne dépasse souvent pas 90 RO par mois. L'omanisation provoque dans ce cas-là un dumping salarial, la loi fixant le salaire minimal des nationaux à 120 RO.

Les autorités ne peuvent plus désormais fermer les yeux sur l'augmentation de l'inactivité parmi les jeunes. Si aucune mesure officielle régulière n'est publiée, les rares estimations disponibles laissent transparaître un phénomène d'ampleur majeur : ainsi, le premier

²⁹ Entretien, 3 septembre 2005.

³⁰ Entretien, 11 mai 2003. Le quartier d'al-Ghubra est situé à 25 km à l'ouest de Mascate.

recensement de 1993 établissait à 11,9 % le taux de chômage des nationaux³¹. En mai 2003, selon le sous-secrétaire à l'Economie, « plus de 60 000 Omanais de moins de 24 ans sont au chômage »³², soit 23 % des 15-24 ans non scolarisés. Un an plus tard, des estimations officieuses tablement sur un taux de chômage entre 12 et 15 %, « alors que ces chiffres masquent un niveau probablement considérable de sous-emploi, particulièrement dans les régions rurales où l'agriculture reste le pilier économique »³³. A l'heure actuelle, des officiels du ministère de la Main-d'œuvre évoquent en privé le chiffre de 300 000 demandeurs d'emploi³⁴, soit un taux de chômage approchant le seuil des 30 %.

La morosité du marché de l'emploi explique le renouveau de l'expatriation des jeunes Omanais dans les autres pays du Conseil de coopération du Golfe (CCEAG) au début du XXI^e siècle. Depuis peu, des représentants de compagnies koweïtiennes vont directement recruter des Omanais sur place. Dans l'impossibilité de pourvoir des emplois de chauffeur ou de vendeur au Koweït, ils proposent aux Omanais un salaire mensuel de 200 RO, assorti d'un logement gratuit durant six mois et d'une voiture – des conditions de travail inimaginables en Oman, à qualification équivalente. En mars 2003, le sultanat a ouvert au Qatar un bureau d'emploi dépendant du ministère de la Fonction publique afin d'orienter les Omanais dans leur recherche. Mais, là encore, ces échanges migratoires ne peuvent tenir lieu de politique de l'emploi à long terme, comme nous l'explique un homme d'affaires :

« Oman n'a aucune plus-value à offrir à ses voisins [...]. Il est encore difficile, dans les autres pays du Golfe, de se départir de l'image répandue que les Omanais sont peu qualifiés et peu intéressés à la tâche, surtout en comparaison avec les travailleurs du sous-continent indien. Il ne sera possible d'exporter de la main-d'œuvre omanaise qu'à partir du moment où Oman sera géré par des Omanais... »³⁵.

Il n'est donc pas étonnant que la réévaluation spectaculaire des salaires de la fonction publique annoncée cet été par l'Arabie Saoudite et les Emirats à la suite des dividendes des prix élevés du pétrole ait été amèrement commentée par la population omanaise, alors que le pays, comme ses voisins, doit faire face, pour la première fois en quinze ans, à une inflation brutale et sensible causée par la hausse du prix du fioul ainsi que des biens de consommation, dont une grande partie est importée. Alors que le sultan semblait résolu à utiliser l'énorme manne financière, évaluée à 724 millions de RO en 2005³⁶, pour renflouer

³¹ O. Winckler, « Gulf monarchies as rentier States : the nationalization policies of the labor force », in J. Kostiner (ed.), *Middle East Monarchies : the Challenge of Modernity*, Londres/Boulder (CO), Lynne Rienner Publishers, 2000, p. 41.

³² *MEED*, 2 mai 2003, p. 23. Quand nous évoquons directement la question avec l'intéressé, sa réponse surprenante traduit l'embarras général : « Je n'ai pas de chiffres. Mais je pense que c'est assez élevé... » (entretien, 31 août 2005).

³³ Economist Intelligence Unit, *Country Report Oman*, mars 2004, p. 17.

³⁴ Entretien, 30 août 2005.

³⁵ Entretien, 30 août 2005.

³⁶ *Oman Observer*, 21 septembre 2005.

les comptes publics – réduction de la dette et alimentation de la caisse de réserves de l'Etat –, il a finalement annoncé le 18 novembre, à l'occasion de la fête nationale, l'octroi d'un bonus à tous les fonctionnaires, sous la forme d'un mois de salaire pour les cadres et de deux mois pour les employés dont le revenu est inférieur à 300 RO³⁷. Si ce nouveau geste témoignant de la « bienfaisance royale » est de nature à apaiser momentanément les mécontentements, il ne permet pas de faire l'impasse sur les choix nécessaires en matière macroéconomique.

Un obstacle structurel supplémentaire à l'omanisation réside certainement dans le conflit d'intérêt politico-économique à la tête du sultanat d'Oman. Le pays se caractérise en effet par la confusion des positions politiques et économiques occupées par un petit nombre d'acteurs – au premier rang desquels les grandes familles marchandes de la capitale – ayant immensément profité des retombées financières de la rente pétrolière depuis 1970. Ainsi, de nombreux membres du gouvernement sont impliqués de manière concomitante, directement ou indirectement, dans le secteur économique, contraints de concilier l'intérêt général de la nation – et donc de suivre la politique officielle d'omanisation, qu'ils ont pour mission de promouvoir en tant que décideurs étatiques – et leurs intérêts particuliers d'hommes d'affaires. Cela est d'autant plus vrai que les actifs détenus par ces élites se concentrent essentiellement dans les agglomérations de Mascate et Salalah, où sont implantées les branches du secteur privé les plus gourmandes en main-d'œuvre (construction, industrie manufacturière, etc.) et où vivent et travaillent près des deux tiers des expatriés. De ce point de vue, le défi national que représente l'omanisation des professions dépasse de loin la simple question de l'emploi et engage la structure même de l'économie omanaise des trente dernières années. Les critiques d'un supposé immobilisme se font d'ailleurs de plus en plus ouvertement entendre, stigmatisant un ordre établi qu'aucun membre de l'élite n'a intérêt à réformer, sous peine de remettre en cause sa propre position socio-économique. Un haut fonctionnaire s'exprime ainsi sans détour :

« Les ministres ne s'intéressent qu'à leurs propres ressources, ce n'est plus l'intérêt général, c'est l'intérêt personnel [...]. Chaque administration poursuit sa propre politique sans aucune coopération avec les autres [...]. Les ministres sont tous multimillionnaires [...]. En plus, beaucoup n'ont pas le baccalauréat, ils sont issus de la génération arrivée en 1972. C'est normal que ça ne fonctionne pas car ils ne veulent pas de modernisation et d'ouverture. Ils freinent le développement »³⁸.

Il n'est pas exagéré de penser que c'est dans la résolution de ce dilemme que réside une grande part du succès du processus de transition vers une double substitution des travailleurs nationaux à la main-d'œuvre étrangère d'une part, et d'une économie d'Etat fondée sur la rente pétrolière vers une diversification des revenus nationaux d'autre part.

Ces deux défis – augmentation du taux d'activité des nationaux et diversification économique – sont en effet intrinsèquement liés, une réalité dont les autorités n'ont mesuré les enjeux que récemment, comme nous l'explique un membre du Majlis al-Chûrâ :

³⁷ *Umân*, 1^{er} novembre 2005. Parmi les autres mesures annoncées, l'amnistie accordée à plus de 400 prisonniers de droit commun, ainsi que l'attribution gratuite de terrains à 16 000 familles dépendant de l'aide de l'Etat.

³⁸ Entretien, 30 août 2003.

« Le gouvernement a poussé, sous la contrainte, le secteur privé à prendre des Omanais. Avec le temps, il comprend qu'il a tort [...]. Il ne faut pas raisonner en disant qu'il faut pousser les étrangers dehors. L'omanisation n'est pas juste un processus de remplacement. Non, il faut se demander comment trouver des emplois pour les Omanais ! Nous aurons toujours besoin d'étrangers [...]. Tout cela prend du temps, nous devons être patients. De toute façon, les patrons finiront pas embaucher l'Omanais, même s'il coûte 50 RO de plus par mois, parce que leurs propres fils vont connaître rapidement le même problème d'emploi. C'est une question de responsabilité nationale »³⁹.

Plus alarmiste, un cadre du ministère de la Main-d'œuvre avoue sans détour en privé :

« Pour que l'omanisation soit un succès, il faut que tout le monde – le gouvernement, les entreprises et la population – y trouve son intérêt. Or, actuellement, le mot "omanisation" revêt une signification différente pour chacun. Malheureusement, elle reste dans l'esprit des autorités un processus de substitution. Ce n'est pas encore perçu comme une question de compétence, d'avantage comparatif, mais ça reste seulement une affaire de nationalité. Les autorités ne poussent pas les Omanais parce qu'ils sont compétents, mais parce qu'ils sont omanais [...]. La politique d'omanisation ne peut pas réussir pour le moment, le gouvernement a choisi la mauvaise direction. C'est une politique à long terme, que nous aurions dû décider dès 1970 en nous demandant : "Nous avons du pétrole pour trente ou cinquante ans, mais qu'allons-nous faire s'il arrive un problème entre temps ?" Cela n'a pas été pensé et nous sommes en train de faire face aux conséquences. A ce moment-là, les gens ne pensaient qu'à gagner de l'argent et encore de l'argent. Je crois que le gouvernement est en train de comprendre que l'omanisation signifie la création de nouveaux emplois, de nouveaux secteurs d'activité. Mais tout cela ne peut pas être décidé en cinq ans »⁴⁰.

Dans l'obligation d'accélérer de manière drastique les objectifs de la diversification économique, annoncée pourtant dès le second plan quinquennal (1981-1985) comme une priorité nationale, le sultanat a décidé de mener de front trois chantiers majeurs, à savoir la valorisation du secteur gazier, le développement du tourisme et la promotion du secteur industriel non lié aux hydrocarbures.

Le gaz et le tourisme, moteurs de la diversification économique

Le gaz naturel focalise les véritables espoirs des autorités en matière de diversification des revenus. En septembre 1985, PDO annonce les premières découvertes de quantités industrielles de gaz naturel dans le centre du pays. En 1992, des plans prévoient la création d'un complexe de production de gaz naturel liquéfié (GNL) près de Sûr. La production de GNL débute en février 2000, les exportations vers la Corée du Sud démarrent en avril de la même année. Actuellement, les réserves omanaises totales de gaz sont estimées à près de 900 milliards de mètres cubes (0,5 % des réserves mondiales), tandis que sa production s'élève à 12 milliards de mètres cubes pour les sept premiers mois de 2005, en hausse de 2,5 % par rapport à l'année précédente.

³⁹ Entretien, 4 septembre 2005.

⁴⁰ Entretien, 30 août 2005.

Pour valoriser la ressource gazière, le sultanat d'Oman a lancé plusieurs projets industriels d'envergure. Le plus important concerne le port industriel de Suhâr, où vont s'organiser diverses activités pour un montant total de 12 milliards de dollars d'investissements⁴¹. A l'ouverture d'une raffinerie, opérationnelle fin 2006, s'ajouteront celles d'usines de polypropylène, de méthanol, d'une fonderie d'aluminium et d'une usine de production d'engrais (urée et ammoniac). La zone industrielle de Suhâr accueillera en outre une usine de dessalement de l'eau de mer, deux centrales électriques ainsi qu'un complexe métallurgique qui comprendra la première aciérie du sultanat, opérationnelle en 2007. L'ensemble de la zone industrielle pourrait selon les autorités générer à terme près de 2 000 emplois stables, sans compter quelque 30 000 autres, de manière indirecte, dans toute la région de la Bâtina. Autre projet lié au gaz naturel, la construction, sur le site de Sûr, d'une usine d'engrais en partenariat entre le sultanat et l'Inde, dont l'achèvement est prévu pour le début de l'année 2006. Enfin, un projet de construction à Salalah d'une usine de méthanol, opérationnelle fin 2008, a été signé en février dernier.

L'exploitation du gaz naturel en Oman semble avoir fait l'objet d'un plan réfléchi et ambitieux. Que ce soit sous la forme d'un produit brut d'exportation – vers la Corée et le Japon, mais aussi vers les Emirats ou l'Inde –, d'une matière première pour l'industrie (fertilisants, polypropylène, méthanol) ou encore d'une source d'énergie (usine d'aluminium ou centrale thermique), les multiples débouchés du gaz permettent d'envisager l'avenir de son extraction avec sérénité. Pourtant, plusieurs incertitudes pèsent sur les choix stratégiques qui ont prévalu, notamment en termes de concurrence régionale et de débouchés. En effet, le sultanat doit faire face à la présence dans la zone du Qatar et de l'Iran, qui concentrent à eux deux 30 % des réserves mondiales de gaz et dont les coûts d'extraction sont nettement plus avantageux. Le même problème se pose pour l'aluminium, puisque le Bahreïn se situe déjà au cinquième rang mondial, tandis que Dubaï est aussi très actif dans le secteur.

Certes, le gaz naturel ne sera jamais en mesure de remplacer le pétrole du point de vue des revenus de l'Etat, ce que reconnaissent à demi-mot les autorités en évaluant à 10 % la part espérée du gaz dans le PIB en 2020. Si les revenus liés au gaz naturel ont atteint 480 millions de RO en 2004, ils ne représentent encore que 5 % de ceux du pétrole. Le marché du gaz n'a en outre rien en commun avec celui de l'or noir, puisque les clauses des contrats, déterminées à long terme, avant même la production, ne permettent pas son ajustement en fonction des évolutions du contexte politique ou économique. Enfin, les activités en relation avec le GNL ne constituent pas une réponse au processus d'omanisation des emplois : elles se caractérisent en effet par leur haut niveau technique et leur intensité en capital financier et matériel, mais nécessitent en retour une très faible quantité de main-d'œuvre, le plus souvent hautement qualifiée.

Le sultanat a décidé de miser en parallèle sur d'autres secteurs économiques, et tout particulièrement sur le tourisme. Le sixième plan a identifié le développement touristique comme l'une des branches à forte potentialité d'emploi de nationaux, prévoyant de faire passer de 1 à 3 % la part de ce secteur dans le PIB entre 2001 et 2005. Si Oman bénéficie d'évidents atouts humains (hospitalité de ses habitants), politiques (stabilité inégalée dans la région) et environnementaux (grande variété de paysages, facilité d'accès, héritage historique méconnu...), l'ouverture au tourisme y a toujours été prudente, comme l'atteste la volonté des autorités de privilégier un « tourisme sélectif de qualité », réservé à des élites occidentales fortunées et aisément contrôlables. Les formalités de visas touristiques ont

⁴¹ Entretiens, août-septembre 2005.

néanmoins été allégées ces dernières années. Quant aux vols charters, ils ne sont toujours pas autorisés, le sultanat craignant les effets sociaux et environnementaux d'un tourisme de masse mal maîtrisé.

Le volontarisme des autorités s'est concrétisé en juin 2004 par la création d'un ministère du Tourisme à part entière, une première au sein du CCEAG, puis par l'adhésion du sultanat à l'Organisation mondiale du tourisme. Depuis novembre 2004, un décret ministériel autorise même un non-Omanais à posséder un terrain ou un logement dans le cadre d'aires géographiques vouées au tourisme et désignées préalablement par la loi. Plusieurs projets d'envergure ont été mis sur pied depuis l'an 2000, comme les complexes *al-Sawadi*, sur la côte entre Suhâr et Mascate⁴², et *Bahr al-Jissa*, au sud de la capitale, dont l'ouverture est prévue à l'automne 2005. D'autre part, l'Etat a lancé en mai la première phase de la construction de *The Wave*, le plus important programme touristique omanais à ce jour : destiné à s'étendre sur 7,3 km de front de mer au nord de Mascate, il devrait coûter près de 620 millions de dollars. Enfin, d'autres projets du même type sont à l'étude, comme le réaménagement du village balnéaire de Yitti, au sud de Mascate, ou la construction d'un hôtel de luxe à Mirbat, dans le Dhofar.

Si le sultanat a accueilli près d'un million de visiteurs en 2004, dont plus d'un tiers venu des pays du golfe Persique – chiffre en hausse de moitié par rapport à celui de l'année précédente –, la contribution du secteur du tourisme au PIB n'y est évaluée qu'à 1,1 %. Là aussi, de nombreuses questions se posent quant à la stratégie adoptée par les autorités. Si les gigantesques investissements consentis dans les projets précités paraissent rentables, les infrastructures touristiques à l'extérieur de la capitale sont inexistantes, les occasions de dépenser (artisanat, animations, etc.) restent rares et aucun réseau d'information touristique ne permet au voyageur de se repérer. Enfin, le sultanat se présente comme une destination lointaine pour les publics qu'il vise, à savoir les Européens – qui peuvent trouver en Afrique du Nord le même type de dépaysement et de prestations – et les Asiatiques – qui préféreront Bali ou la Malaisie. En voulant concilier ouverture au tourisme et volonté légitime de préservation sociale et environnementale, le gouvernement n'a pas encore su trouver le juste équilibre qui permettrait au pays de tirer parti de son énorme potentiel.

Outre le gaz et le tourisme, les activités portuaires bénéficient d'un effort particulier, véritable locomotive du secteur industriel hors hydrocarbures. En faisant du port de Salalah le moteur du développement économique du sud du pays – avec la mise en place, en 2006, d'une zone franche –, le gouvernement souhaite en effet concurrencer Dubaï en matière de transport de conteneurs. Comme à Muttrah, Suhâr et Khassab, le port de Salalah fait l'objet de travaux destinés à accroître ses capacités, tandis que des appels d'offres ont été lancés début 2005 pour la construction d'un port en eau profonde à Duqm, sur la côte orientale.

L'agriculture et la pêche constituent le dernier axe de la diversification économique souhaitée par le sixième plan. En 2003, le recensement évaluait à 58 000 (soit 7,8 % de la population active) le nombre de personnes tirant leur revenu principal des activités agricoles, avec un taux d'omanisation très faible (24,5 %). Dès les années 1980, l'accent a été mis sur la nécessité de diminuer les importations agricoles tout en ralentissant l'exode rural vers Mascate et Salalah. Pourtant, si les produits de l'agriculture et de la pêche offrent la première source de devises à l'exportation du pays (hors hydrocarbures), le secteur ne génère que 1,8 % du PIB et 3,1 % des activités non liées aux hydrocarbures. D'autre part,

⁴² Le gouvernement envisage en outre la création sur ce site d'une ville nouvelle destinée à contenir 200 000 habitants à l'horizon 2020.

l'agriculture omanaise, très dépendante de l'irrigation, absorbe près de 90 % de la consommation d'eau dans le pays. Or, depuis deux décennies, l'intensification incontrôlée des rendements dans la plaine de la Bâtina entraîne le tarissement des nappes phréatiques et, par suite, leur envahissement par l'eau de mer. Les enjeux socio-économiques que représente l'agriculture n'ont pas permis aux autorités de prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette salinisation des sols les plus fertiles du pays, en dépit des conséquences durables qu'elle risque d'avoir sur l'écosystème régional.

La volonté d'élargir les ressources de l'Etat et d'équilibrer les différents secteurs composant le PIB explique enfin l'apparition de nouvelles taxes – hors droits de douane – depuis une décennie. En 2004, celles sur les bénéfices des sociétés ont rapporté à l'Etat plus de 65 millions de RO, soit 2,4 % des seuls revenus pétroliers. A cela s'ajoutent différents prélèvements indirects sur les citoyens, comme les taxes de municipalité dans la restauration ou encore le renouvellement, tous les deux ans, de la carte grise des véhicules (25 RO). D'autre part, plusieurs impôts directs, qui se sont révélés très impopulaires, ont été mis en place, telle la taxe au passage de la frontière des Emirats (3 RO par véhicule léger se rendant à l'étranger) décidée en 2003. La mesure la plus symbolique a cependant été la fin de la gratuité totale des soins de santé pour les nationaux, avec l'instauration d'une carte médicale familiale annuelle de 1 RO, assortie d'une tarification de 200 baisas par consultation. Enfin, de plus en plus de médicaments et produits de santé, qui ne sont plus fournis par l'hôpital, doivent être achetés à la pharmacie, sans remboursement prévu.

L'appel du pied en direction du secteur privé

Cette politique de diversification des sources de revenus de l'Etat et de la nation a été appuyée par une volonté de promotion du secteur privé, visant à la fois à attirer les capitaux étrangers par des prises de participation facilitées et à favoriser le rôle joué par les entreprises locales dans la diversification économique. Depuis 1996, outre l'alignement sur les conditions fiscales des sociétés omanaises, les investissements étrangers en Oman bénéficient d'exemptions de taxes pendant cinq ans, de droits de douane pour les importations destinées à être transformées sur place ainsi que de la liberté de rapatrier les bénéfices obtenus. D'autre part, la participation étrangère autorisée dans une compagnie omanaise a été étendue jusqu'à 70 % en 2001 dans tous les domaines de l'économie, puis jusqu'à 100 % dans le secteur financier (banque, assurances, courtage) le 1^{er} janvier 2003 et dans les télécommunications en 2005. Enfin, le sultanat est devenu le 139^e membre de l'Organisation mondiale du commerce en novembre 2000 et devrait engager des négociations en vue d'un accord de libre-échange avec les Etats-Unis.

Parallèlement à cette ouverture, Oman a fait le choix du désengagement de l'Etat – dès le cinquième plan et davantage encore avec le sixième (2001-2005) – en misant sur le secteur privé comme « moteur principal de la croissance »⁴³. L'énergie électrique et hydraulique est particulièrement avancée sur cette voie : la centrale de Manah, ouverte en 1996, est le premier établissement de ce genre dans le Golfe à être détenu par des capitaux privés. Deux autres centrales (al-Kâmil et Barkâ') ont vu le jour en 2004 suivant le même type de contrat

⁴³ Maqbûl al-Sultân, ministre du Commerce et de l'Industrie, in *Times of Oman*, 17 août 2004.

(IPP-*Independent Power Project*). En juillet 2004, la construction d'une centrale électrique sur le port de Suhâr a été confiée à un consortium mené par la société *Suez-Tractebel* et dans lequel figurent les groupes omanais *WJ Towell* et *Zubair*. Dans ces trois derniers exemples, une partie des actions devra être rétrocédée au bout de quatre ans selon une procédure d'offre publique à la Bourse de Mascate, afin que les capitaux omanais atteignent 35 %.

Dans le secteur de l'eau, les dernières années ont vu une explosion du nombre de contrats publics destinés au raccordement de la population aux réseaux de distribution déjà existants. Le plus important concerne le projet de traitement des eaux dans l'agglomération de Mascate, relancé en 2002. En juillet 2004 ont été promulguées deux lois sur les privatisations, dont l'une, directement en relation avec le secteur de l'eau et de l'électricité, qui identifie les moyens et les procédures à mettre en œuvre pour la réforme des services gouvernementaux voués à être privatisés. Il est ainsi prévu que les différentes prérogatives de l'actuel ministère de l'Eau et de l'Electricité soient éclatées en plusieurs entités en vue d'une future dissolution. De même, les centrales actuellement sous capitaux publics seront transférées en sociétés de droit public avant leur privatisation. Plusieurs autres sociétés seront respectivement responsables de l'achat de l'électricité aux sociétés productrices, de son transport et de sa distribution. Enfin, une holding veillera aux intérêts de l'Etat dans ces compagnies, tandis qu'une autorité publique de régulation – déjà en vigueur – aura pour mission de superviser l'ensemble des acteurs.

Sur le plan des communications aériennes, l'Etat omanais a envisagé dès 1998 la privatisation des deux aéroports internationaux de Mascate et de Salalah. En octobre 2001, un consortium composé du groupe omanais *Bahwan* (à hauteur de 35 %) et de deux sociétés britanniques acquiert 70 % de la nouvelle société *Oman Airports Management Company*. La concession, prévue pour vingt-cinq ans, concerne toutes les activités des deux aéroports, à l'exception des douanes et du trafic aérien. L'estimation de la somme que s'engage à dépenser le consortium pour le réaménagement total des aéroports avoisine 70 millions de RO, l'ensemble des travaux devant être livré en 2005. Or l'expérience tourne court rapidement. Début novembre 2004, l'Etat annonce qu'il récupère le contrôle des deux aéroports en raison de désaccords financiers. Il décide de reprendre la procédure à l'origine et charge, en janvier 2005, un cabinet de consultance danois d'étudier les modalités d'extension des deux aéroports. Près de quatre ans auront ainsi été perdus dans la course engagée pour ériger le sultanat en destination touristique de premier plan.

Dernier axe majeur du plan de privatisation, le secteur des télécommunications. En décembre 2003, l'Autorité de régulation des télécommunications, chargée de privatiser l'opérateur unique *Omantel*, déclare la libéralisation officielle du secteur. Deux mois plus tard, *Omantel* se voit attribuer par décret les deux premières licences de téléphonie – une pour les lignes fixes, une autre pour les mobiles. Le 22 juin 2004, la société qatarie *Qtel* remporte le contrat pour la seconde licence de téléphonie mobile. Après plusieurs reports, la mise sur le marché de 30 % du capital d'*Omantel* a lieu en juin 2005. Cette ouverture, précédée d'une énorme campagne de promotion, attirera en moins d'un mois plus de 163 000 petits investisseurs, malgré la marge de profits restreinte que le prix élevé de lancement de l'action (1,280 RO), d'une valeur estimée à 100 baisas, laisse espérer⁴⁴.

Si le programme de privatisation a connu une accélération franche ces trois dernières années, sa mise en place ne s'est pas effectuée sans de fréquents soubresauts qui ont conduit

⁴⁴ Entretien, 6 septembre 2005.

à des retards importants, notamment dans le cas du secteur aérien, voire à des scandales retentissants, comme l'atteste la récente condamnation à dix-sept ans de prison du secrétaire d'Etat au ministère du Logement, de l'Eau et de l'Electricité pour favoritisme, corruption passive et prise illégale d'intérêts dans le secteur électrique⁴⁵. La libéralisation économique a en outre pâti de la prudence manifestée par les investisseurs à l'égard du marché omanais, le sultanat accusant toujours un retard par rapport aux autres pays de la région pour la part des investissements directs étrangers. Mais la plus grande faiblesse d'Oman à long terme réside dans l'extrême dépendance de l'économie nationale vis-à-vis d'un nombre restreint d'acteurs économiques, bénéficiaires principaux du développement sans précédent des trois dernières décennies et de la rente pétrolière au travers des contrats publics juteux qu'ils se sont partagés. En 2001, les avoirs omanais à l'étranger étaient estimés à 15 milliards de dollars, soit un montant équivalent à 75 % du PIB total⁴⁶. Cette proportion dénote le scepticisme, voire la méfiance avec lesquels les riches Omanais ont longtemps considéré l'intérêt représenté par le marché local.

La tendance visant à un renforcement du secteur privé dans l'économie nationale, qui semble s'être accélérée en 2003 et 2004, représente-t-elle l'amorce d'un changement durable de la stratégie en matière d'investissement de cette minorité prépondérante ? Il est bien évidemment encore trop tôt pour le dire, même si les fluctuations et les tâtonnements de la privatisation en Oman tendent à prouver que le rapatriement massif des actifs de l'étranger n'est pas d'actualité. Néanmoins, on peut d'ores et déjà noter que ces premiers pas ne se sont en aucun cas matérialisés par une ouverture des dividendes de la privatisation à de nouvelles couches entrepreneuriales. Dans la majorité des cas, les contrats ont été remportés par ces mêmes groupes d'affaires déjà implantés au cœur des rouages politico-économiques du sultanat. De ce point de vue, loin de favoriser une revitalisation du tissu socio-économique par l'arrivée de nouveaux acteurs et l'apparition d'une mobilité sociale susceptible de remettre en cause l'ordre autoritaire, le processus de privatisation n'a pas conduit à un développement du secteur privé, mais bien à une consolidation des positions acquises.

Les mutations à la fois sociales et démographiques qu'a connues dernièrement le sultanat d'Oman n'ont à aucun moment incité les autorités à faire évoluer un ordre politique figé – où le sultan Qabous gouverne seul, sa décision s'appliquant immédiatement et mettant un point final à tout débat –, ni même à souhaiter donner l'impression qu'elles laissent ouverte la porte à un dialogue national. Pourtant, ces évolutions socio-économiques ont révélé au grand jour les fissures qui ébranlent le modèle politique omanais et menacent l'identité nationale construite depuis 1970. Les revendications et les frustrations augmentent, comment en témoignent les événements survenus au printemps 2005.

⁴⁵ 'Umân, 27 octobre 2005.

⁴⁶ *Financial Times* (Londres), 12 juin 2001.

Vague d'arrestations au printemps 2005

Au mois de janvier dernier, le correspondant en Oman du quotidien *al-Hayat* révèle que près de trois cents personnes ont été arrêtées quelques semaines auparavant après la découverte d'une cargaison d'armes dans un camion près de la frontière yéménite. Selon le journal londonien, ces individus seraient accusés d'avoir voulu préparer des « explosions contre le Festival de Mascate, qui a été boycotté par les islamistes, car jugé contraire aux principes de l'islam ». L'alerte est jugée si sérieuse qu'elle cause l'absence – pour la première fois – du sultan Qabous lors de la prière de l'Aïd, à laquelle il devait participer au cours de sa tournée annuelle⁴⁷. Quelques jours plus tard, les autorités, par la voix du ministre de l'Information Hamad al-Râchdi, reconnaissent ces arrestations, tout en minimisant leur portée et en refusant de donner des détails sur le nombre et l'identité des détenus :

« Nous ne souhaitons pas discuter de cette affaire car c'est une affaire interne [...]. Mais pour ceux qui sont intéressés par la vérité, je peux dire que ces détentions proviennent d'une tentative de ces individus de former une organisation qui mette en danger l'ordre national. Dans ce domaine, aucune indulgence ne doit être montrée [...]. Quand cela concerne la sécurité nationale, les tâtonnements ou la clémence n'ont aucune place [...]. [La question des prisonniers politiques] est une sollicitation rebattue dont on a abusé depuis longtemps. Toucher à la sécurité n'a rien à voir avec l'opinion politique ou intellectuelle. Il n'y a pas un seul prisonnier d'opinion en Oman, grâce à Dieu »⁴⁸.

Le procès s'ouvre le 18 avril dans le cadre d'une cour spécialement réunie pour l'occasion, au sein de laquelle les accusés se voient accorder le droit d'être défendus par des avocats. Parmi les trente et un inculpés figurent des professeurs et des étudiants des facultés d'éducation et d'études islamiques de l'université Sultan Qabous, mais aussi le chef de la Délégation omanaise au pèlerinage (*haj*) en 2005 et gendre du mufti d'Oman, Kahlân al-Kharûssi, ainsi que le contrôleur des mosquées au Bureau du palais du sultan, Sâlih al-Ribkhi. Toutes les personnes arrêtées sont de confession ibadite. Le jugement, rendu le 2 mai, inflige de lourdes peines, comprises entre sept et vingt ans d'emprisonnement, à la quasi-totalité des prévenus, sans possibilité d'appel. Les inculpés sont accusés de faire partie d'une organisation secrète interdite, fondée en 1982 et implantée à l'intérieur du pays, dont le but serait de renverser le régime en vue d'installer un gouvernement dirigé par l'imam ibadite⁴⁹.

Pour mesurer la portée symbolique de l'accusation, un bref retour sur l'histoire sociale et religieuse du pays est nécessaire. Si l'adhésion d'Oman à l'islam semble remonter à 'Amr bin al 'As, émissaire du Prophète et futur conquérant de l'Égypte, les populations d'Oman ont adopté l'ibadisme, variante du kharidjisme, et se sont organisées politiquement dès le VIII^e siècle en un imamat dont le cœur spirituel se situait à l'intérieur du territoire, autour de la ville de Nizwâ. C'est de la même époque que datent les premiers contacts des

⁴⁷ *al-Hayat* (Londres), 26 janvier 2005.

⁴⁸ *'Umân*, 31 janvier 2005.

⁴⁹ *Times of Oman*, 3 mai 2005.

habitants d'Oman avec l'Afrique de l'Est, contacts qui vont prendre une véritable ampleur au XVII^e siècle avec la conquête de Zanzibar et l'établissement d'un empire maritime s'étendant sur tout le pourtour nord-ouest de l'océan Indien. La chute de la dynastie ya'arubi, en 1740, sera à l'origine d'une guerre civile, dont Ahmed al-Bûsa'îdi profite pour se proclamer imam. La volonté de son petit-fils Sa'îd (1806-1856) de prendre ses distances avec les affaires politiques intérieures pour se consacrer à l'expansion militaire et commerciale de l'empire se traduira par sa décision, influencée par le gouvernement des Indes, d'abandonner le titre d'imam au profit de celui de sultan. Le traité de Sîb, signé en 1920 entre l'agent politique britannique en poste à Mascate et les tribus de l'intérieur, entérine alors la division politique entre une frange côtière placée sous l'autorité du sultan de Mascate et un centre contrôlé par l'imamat ibadite. Au début des années 1950, l'immixtion du sultan Sa'îd dans la procédure de succession de l'imam, consécutivement à la découverte de pétrole à la frontière saoudienne, va déboucher sur la guerre du Jebel Akhdar (1955-1959) et conduire à la disparition de l'imamat et à la réunification de l'Oman sous l'autorité du sultan.

Pour la première fois depuis un demi-siècle, l'ibadisme se poserait donc en référence pour une éventuelle mobilisation politique. Amorce d'un nouveau bouleversement des registres de légitimation politique au sultanat d'Oman, une telle contestation au nom de l'imamat pourrait conduire à revendiquer une éthique de gouvernement islamique, qui s'opposerait alors frontalement à la légitimité de l'Etat-nation forgé par Qabous.

Diverses questions restent cependant en suspens quant à la conduite adoptée par les autorités à cette occasion : pourquoi, en effet, ont-elles arrêté ces individus en 2005 alors qu'elles affirment les surveiller depuis longtemps et qu'elles leur ont dans le même temps laissé toute latitude pour propager leurs idées, notamment dans le cadre des instituts de charia que plusieurs d'entre eux dirigeaient ? Pourquoi, s'ils sont aussi dangereux pour la stabilité du pays que le martèle la version officielle, le sultan a-t-il pris l'initiative de les gracier un mois seulement après le verdict ? Sans aller jusqu'à prétendre que ces événements puissent être construits de toutes pièces par le régime, on ne peut manquer de noter qu'ils servent remarquablement ses desseins, en resserrant à moindres frais sur le plan intérieur les liens avec une société insécurisée, tout en témoignant à la fois de fermeté et de magnanimité à l'égard d'opposants éventuels. En outre, sur le plan international, au moment où les Etats-Unis impriment une très forte pression sur les régimes de la zone dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme », le sultan démontre ainsi qu'il contrôle parfaitement la situation politique sur son territoire et qu'il est en mesure d'en préserver la stabilité. Enfin, alors que la référence au communisme a longtemps servi à disqualifier toute remise en cause du modèle en place, c'est maintenant l'islamisme qui est convoqué par le pouvoir central pour taxer indifféremment toute opposition d'« atteinte à la sécurité nationale » et légitimer en retour l'usage d'une force publique se donnant comme inéluctable. Or, si l'ensemble des Omanais ne partage pas les idées qui sont prêtées aux accusés, une large frange de la jeunesse comprend néanmoins leur démarche et éprouve de la sympathie à leur égard.

Ces événements, inhabituels en Oman, condensent un malaise sociopolitique plus large, qui s'est exprimé ces dernières années à la fois dans les manifestations de protestation contre l'attaque de l'Irak par la coalition américano-britannique – manifestations remettant en cause les priorités définies par le gouvernement, comme l'énorme part du revenu national consacrée à la défense⁵⁰, perçue au détriment d'une politique sociale plus

⁵⁰ En 2004, les dépenses de sécurité et de défense représentent 30 % des dépenses totales, soit 12 % du PIB.

volontariste –, ou dans le désenchantement ayant marqué le premier scrutin au suffrage universel du pays en octobre 2003. L'illustration la plus profonde de ce malaise se lit dans le regain des préjugés communautaires, non seulement entre Omanais et expatriés, mais surtout au sein de la société omanaise proprement dite, phénomène susceptible de fragiliser l'identité nationale au fondement du pouvoir du sultan Qabous.

PRATIQUES CLIENTELISTES ET REVENDEICATIONS DE RECONNAISSANCE

La raréfaction des ressources que l'Etat est en mesure de redistribuer, ajoutée à l'intransigeance des autorités refusant tout partage de la décision politique et toute remise en cause de l'ordre en place, a produit une augmentation des frustrations sur la base d'identités ou de solidarités infra-étatiques (groupe ethnolinguistique, tribu, etc.). Au cœur de ce processus réside le dessein partagé par chacun de consolider ses positions de pouvoir au sein de l'appareil étatique pour pouvoir bénéficier des retombées matérielles et symboliques (postes, faveurs financières, contrats publics, etc.) auxquelles elles donnent droit, opération d'autant plus capitale en situation de restriction économique.

En conséquence, on assiste à une repolarisation de la société omanaise selon des critères discriminants qui peuvent être « anciens » (tribu, clan) mais aussi nouveaux (communauté linguistique, origine géographique ou régionale). Chaque individu se retrouve étiqueté, plus ou moins volontairement, comme *appartenant* à une identité, à un groupe, contraint de se positionner sur l'échiquier symbolique de la nation pour exister et garder une visibilité sociale dans un Etat qui reste l'horizon de toutes les perspectives. Si une politisation stricte de ce phénomène est improbable dans l'Oman de Qabous, c'est sur le terrain glissant de la loyauté à la nation omanaise et à son souverain que le débat se place actuellement, s'énonçant à travers une surenchère des preuves d'attachement et d'appartenance à la nation afin de dépasser les soupçons de l'Autre.

Trois groupes sont le plus directement touchés par ce mouvement : les chiites de la capitale, les Omanais d'Afrique et ceux d'origine baloutche. Ces ensembles – qui, il faut le souligner, ne disposent d'aucune homogénéité tant généalogique, linguistique que géographique – présentent un point commun qui les rend particulièrement vulnérables à la stigmatisation : leur caractère « périphérique » dans la structure démographique et historique du pays, au sens où ils n'appartiennent pas au cœur ibadite et de langue arabe du territoire omanais. A chacun de ces groupes, en effet, il manque l'un au moins de ces deux traits de l'« omanité » telle qu'elle s'est imposée depuis 1970, si bien qu'ils se trouvent en position de devoir justifier en permanence leur lien à la communauté nationale. Pourtant, tout le paradoxe – ou l'explication – tient au fait que ces groupes occupent une place centrale dans l'architecture sociopolitique construite par le sultan après 1970. Par leurs rôles politique et économique (chiites de la capitale, Omanais d'Afrique) tout autant que militaire (Omanais d'origine baloutche), ils apparaissent comme des alliés incontournables du nouveau pouvoir. De ce point de vue, la repolarisation des identités infra-étatiques à l'œuvre actuellement s'inscrit pleinement dans le cadre de la formation de l'Etat omanais contemporain.

La confession religieuse (*madhhab*) constitue une nouvelle ligne de partage dans l'Oman du XXI^e siècle. Jusqu'au début des années 1990, « pour la plupart des Omanais [...] c'était la pratique qui définissait l'appartenance à l'islam, purement et simplement »⁵¹. La conscience de différences d'interprétation ou de pratiques confessionnelles, si elle existait chez certains, ne représentait pas un point de fixation pour d'éventuels antagonismes. Malgré un enseignement religieux officiel destiné à niveler les différences et à promouvoir un islam « générique » propre au sultanat, la démocratisation de l'accès au savoir, à laquelle se sont conjuguées les migrations au sein du territoire national, a inévitablement favorisé chez l'individu une prise de conscience plus profonde de sa propre éducation et de ses différences. Les années 1990 ont ainsi vu la construction à l'intérieur du pays d'un discours plus structuré visant à expliquer l'ibadisme et sa singularité dans l'appréhension de l'islam, et à permettre à ses adeptes d'être en mesure d'argumenter vis-à-vis d'autres musulmans, en Oman ou à l'étranger, comme on a pu le voir lors des événements survenus en 2005.

Actuellement, le facteur religieux est de plus en plus souvent mis en avant dans les discours pour faire grief à tel groupe de tel événement malheureux ou de telle évolution de la société jugée négative. C'est certainement à l'égard d'un groupe chiite installé sur la côte d'Oman – les Lâwatiyya⁵² – que ces rancœurs sont les plus sensibles.

Surenchère des marques d'appartenance à Oman

L'image persistante, dans l'opinion, d'une communauté soudée et économiquement influente permet de stigmatiser, depuis 1970 au moins, un lobby lawâtiyya en Oman : influencés par la mémoire collective de l'avant-1970 – période au cours de laquelle les commerçants de la côte, dans leur majorité lawâtiyya, disposaient du monopole de l'entrée en Oman de denrées vitales comme le sucre ou le riz –, de nombreux Omanais de l'intérieur sont encore persuadés des capacités de blocage économique de ce groupe. Et cette méfiance n'a fait que croître depuis la révolution iranienne de 1979. Comme dans d'autres pays arabes du Golfe, la confession chiite est souvent suspectée de sympathie à l'égard d'un autre pays (en l'occurrence l'Iran), qui plus est non arabe. En 1997, des rumeurs sur la transmission de documents par des fonctionnaires omanais chiites au gouvernement iranien ont accusé les Lawâtiyya d'être des éléments à la solde de ce dernier, comme ils l'auraient été avant 1970, mais alors en faveur des Britanniques.

Les Lawâtiyya se voient une nouvelle fois obligés de démontrer leur appartenance à la nation pour mieux passer inaperçus et se fondre dans l'Oman contemporain. Or, sous peine que ce soit l'Autre qui impose les termes de leur identité, ils sont contraints de procéder à un travail de retour historique et mémoriel sur eux-mêmes, en s'écrivant une généalogie qui les rattache à la péninsule Arabique et établisse sans distinction possible leur origine arabe,

⁵¹ D. Eickelman, « Identité nationale et discours religieux en Oman », in G. Kepel et Y. Richard (dir.), *Intellectuels et militants de l'Islam contemporain*, Paris, Seuil, 1990, p. 114. A l'heure actuelle, les ibadites représenteraient, selon nous, environ 50 % de la population, contre 45 % de sunnites et 5 % de chiïtes.

⁵² Originellement disciples de l'Aga Khan (chiïtes ismaéliens), les Lawâtiyya sont des chiïtes duodécimains arrivés du Sind pakistanais en Oman à partir du XVIII^e siècle. Évalués entre 30 000 et 50 000, ils habitent la capitale et la plaine de la Bâtina.

à la suite du renforcement, tout au long du xx^e siècle, de l'arabité construite d'Oman. Selon les propres mots d'un historien omanais, « les Lawâtiyya veulent être reconnus comme une vieille tribu arabe comme les autres » – c'est-à-dire l'une de celles qui a pris part aux conquêtes arabo-musulmanes vers l'est au cours des premiers siècles de l'Islam. C'est dans ce contexte historique que leurs ancêtres se seraient installés dans les provinces du Sind et du Gujarat indien, le retour vers la péninsule Arabique ne débutant qu'au xviii^e siècle. Par un remarquable retournement historiographique de l'argument majeur qui sous-tend leur stigmatisation dans l'Oman contemporain, leur présence ancienne sur le sous-continent indien trouve sa justification dans la double pureté de leur arabité et de leur dévouement, dès l'origine, à l'expansion de l'islam. S'il n'est pas le lieu ici de se prononcer sur la véracité historique de ces thèses, il est en revanche intéressant de prendre en compte le travail conceptuel opéré par les Lawâtiyya sur leur propre histoire afin de cadrer avec les impératifs de l'historiographie – et des rapports de force sociopolitiques – de l'Etat omanais contemporain.

Autre groupe devant faire face à la justification de sa pleine appartenance à la nation, les Omanais d'origine baloutche, et tout particulièrement les jeunes vivant dans les quartiers excentrés de la capitale (Jabrû, al-Khûd, al-Âmarât), sont l'objet de nombreux fantasmes, en raison notamment de leur difficulté à parler l'arabe, langue de l'administration et, par conséquent, de l'intégration. Pour une grande partie des Omanais, les « Baloutches » de la capitale sont associés à un certain nombre de conduites illicites, comme le trafic de drogue ou l'immigration clandestine en provenance du nord du golfe d'Oman⁵³. Les doutes émis sur la rigueur de l'observance religieuse des Omanais d'origine baloutche se doublent souvent d'une rancœur des ibadites à l'encontre d'une population jugée trop loyale aux sultans – et à leurs alliés britanniques – dans l'histoire, comme l'énonce un professeur de l'université Sultan Qabous qui, après nous avoir expliqué durant de longues minutes que parler d'un repli sur des identités locales en Oman était une manœuvre des étrangers pour déstabiliser le pays, lâchera ces mots très durs :

« Les Baloutches, ils auraient participé à la construction de la nation omanaise ?! Est-ce que tu plaisantes ? Les Baloutches sont venus en Oman parce que les Arabes les ont amenés ici : pas un seul Arabe n'était prêt à combattre pour les Anglais ! [...] [Les Anglais] ont tout fait pour nous diviser et pour que les Arabes soient faibles ! C'est pour ça que les Baloutches sont venus en Oman, pour entrer dans l'armée et aider les Anglais. Aucun Arabe n'était prêt à faire ça, aucun n'acceptait ça ! Alors il ne faut pas dire des choses fausses, comme : "les Baloutches ont aidé à construire l'identité nationale". C'est faux ! »⁵⁴.

Dans ce climat de frustrations mal contenues, la scène suivante n'a rien d'étonnant. En août 2004, alors que nous attendons un taxi, une voiture s'arrête à notre hauteur et nous fait signe de monter. Si de nombreux Omanais profitent de la journée continue de travail dans les administrations pour arrondir leurs revenus en s'improvisant conducteurs de taxi avec leur propre véhicule, notre chauffeur occasionnel sort de l'ordinaire. C'est un soldat, âgé d'une cinquantaine d'années et père de sept enfants, qui utilise le pick-up de sa brigade,

⁵³ Voir aussi F. Adelhah, « Qui a peur du mollah Omar ? L'économie morale du "talebanisme" dans le Golfe », *Critique internationale*, juillet 2001, n° 12, pp. 25-27.

⁵⁴ Entretien, 26 mai 2003.

maquillé couleur sable. Au cours de la conversation, son élocution « arabe cassée »⁵⁵ nous conduit à lui demander sa ville d'origine, et surtout le nom de sa « famille », qui va nous renseigner sur sa tribu. Sa réponse – « Pas de tribu, je suis baloutche » – sonne le début d'une longue diatribe sur les changements survenus dans la capitale :

« Dans le temps, ces tribus, ces noms n'existaient pas. Moi, je suis le fils de mon père, lui-même fils de son père, et c'est tout. A Mascate, tout le monde vivait ensemble dans le temps, on ne connaissait pas le nom [de tribu] de son voisin. Ce sont les Arabes⁵⁶ qui ont fait des différences en arrivant à Mascate. Parce que chez eux il y a des différences, alors ils veulent en créer chez les autres pour les affaiblir et pour créer des divisions. Ils ont complètement détruit Mascate. Les Arabes sont tous des diables (*kul 'arab, kul chaytân*) ! ».

En raison de l'ancienneté historique de l'immigration baloutche sur la côte sud du golfe d'Oman, mais aussi des conditions particulières dans lesquelles elle s'est déroulée (recrutement à des fins militaires, fort contrôle du sultan et des Britanniques) ainsi que de son ampleur, l'actuelle population omanaise d'origine baloutche se caractérise par une très forte hétérogénéité à la fois sociale et géographique. Il faut néanmoins souligner le rôle central qu'ont joué avant 1970 un petit nombre de grandes familles, implantées de longue date, chargées d'assister les souverains arabes locaux dans le contrôle social et politique de l'immigration baloutche. Le prestige de ces notables a été renforcé par la distinction progressive, vraisemblablement promue à leur propre initiative, entre les Baloutches installés à Mascate – au cours des vagues d'immigration les plus récentes – et ceux de l'intérieur du pays, connus actuellement dans tout le sultanat sous le nom d'« *'Arab Balûch* » (Baloutches arabes). Contrairement à ceux de la capitale, ces derniers se montrent fiers, du fait de leur ancienneté en Oman, de ne plus pratiquer le baloutche et sont perçus comme une tribu de souche arabe au même titre que les autres. Certaines de ces familles ont même adopté l'ibadisme.

Comme les Lawâtiyya, les Omanais d'origine baloutche se voient sommés de réaffirmer sans cesse leur attachement à la communauté nationale et, par conséquent, de participer à la surenchère d'arabité qui traverse actuellement la société. Rappelant qu'« Oman est comme une grande famille, notre famille », un dignitaire d'origine baloutche nous explique que « les Baloutches sont, avant tout, un élément d'Oman ». Comme pour insister sur le loyalisme des Omanais d'origine baloutche, il ajoute que ces derniers n'ont plus ni terrain, ni maison au Baloutchistan et que leurs contacts avec cette région se résument à quelques visites à des parents. Puis il évoque longuement leur fierté d'être « devenus comme des Omanais », sous-entendu de vrais Omanais de l'intérieur. Notre interlocuteur nous présente alors une série de documents, rédigés par les autorités yéménites ou par des historiens omanais ibadites, attestant l'arabité des Baloutches, « tribu » qui aurait été envoyée au futur Baloutchistan pour propager l'islam. Il se trouve ainsi légitimement en droit d'utiliser le réseau lexical des Omanais de l'intérieur, et d'affirmer que les Baloutches sont « la plus grande tribu d'Oman »⁵⁷.

⁵⁵ Traduction de la formule qu'emploient les Omanais pour railler l'arabe hésitant des expatriés indiens, mais aussi de certains Omanais d'origine baloutche.

⁵⁶ C'est-à-dire les Omanais ibadites originaires de l'intérieur.

⁵⁷ Entretien, 22 mars 2003.

Une autre stratégie, plus timide pour le moment, semble néanmoins poindre. Certains intellectuels omanais d'origine baloutche contestent en effet la revendication d'une ascendance arabe des Baloutches, voire plus largement du mouvement officiel insistant sur l'identité arabe du sultanat d'Oman. Ils souhaitent au contraire réaffirmer leur fierté d'une spécificité baloutche, mais *au sein* du sultanat. L'un d'entre eux explique :

« On doit arrêter de se forcer à parler arabe, on n'est pas arabe. Les 'Arab Balûch, ça n'existe pas ! On est soit arabe, soit baloutche, mais on ne peut pas être les deux. D'accord, si on dit "Baloutches omanais", pas de problème. Mais je ne suis pas arabe ! Quand on a une langue, il ne faut pas la perdre, ni la renier. C'est une perte pour tout le pays [...]. Sur le plan démographique, les Baloutches sont peut-être 30 ou 40 % de la population du nord d'Oman ; il faut donc qu'il y ait 30 ou 40 % de Baloutches au Majlis al-Chûrà, c'est normal ! Ça peut devenir une force pour promouvoir la démocratie, et ça profitera finalement à tout le monde »⁵⁸.

Là encore, le sentiment identitaire baloutche auquel en appelle notre interlocuteur s'inscrit pleinement dans le cadre de l'Etat – voire du jeu politique – omanais, et non pas dans une perspective séparatiste ou transnationale. Comme il le rappelle lui-même :

« Bien sûr que tous les Baloutches d'Oman ont des contacts familiaux avec le Baloutchistan, iranien et pakistanais. Mais les structures sociales et les modes de vie sont devenus très différents ; par exemple, les tribus baloutches du Baloutchistan, on ne les retrouve pas en Oman. Inversement, les noms de tribus baloutches en Oman n'existent pas au Baloutchistan »⁵⁹.

Ces deux stratégies, très différentes, nous semblent pourtant symptomatiques de l'enracinement d'un sentiment identitaire baloutche en Oman, qui s'est – paradoxalement – construit avec l'appui, et dans le cadre, de l'Etat central (attribution informelle de secteurs de l'administration « réservés » aux Baloutches, nomination de *chaykhs* baloutches, etc.). En 2005, les Baloutches d'Oman ne sont pas seulement des Baloutches vivant en Oman, mais bien des Omanais d'origine baloutche : leurs stratégies politiques utilisent les référentiels d'identité et de positionnement sociopolitique omanais et s'insèrent consciemment, et sans arrière-pensée, dans le cadre du sultanat d'Oman contemporain.

Cette conscience baloutche omanaise s'inscrit dans le contexte général de polarisation de la société depuis le milieu des années 1990, marqué par l'apparition de nouveaux groupes qui n'auraient pu exister en tant que tels hors de l'Etat omanais moderne. Si la forme de ces solidarités modernes emprunte largement aux catégories symboliques issues de la tradition, elles ne se constituent que dans un cadre étatique et ne s'expliquent que par l'action que l'Etat produit sur elles, et inversement. Or, dans le cas de l'Etat omanais, où les enjeux prennent une ampleur nouvelle, où les joueurs face auxquels il faut s'affirmer requièrent une visibilité plus forte, où les autorités de l'Etat ne peuvent s'adresser qu'à des interlocuteurs d'une relative importance démographique, c'est le plus souvent au niveau de l'ethnie, définie sur un critère linguistique ou religieux, que se constituent de nouvelles solidarités. Il en va ainsi pour les Omanais originaires d'Afrique⁶⁰.

⁵⁸ Entretien, 2 octobre 2003.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Nous désignons sous ce terme les descendants, retournés en Oman à partir du milieu des années 1960, des

Comme pour les Lawâtiyya ou les Omanais d'origine baloutche, les préjugés et les tensions à leur sujet se sont focalisés sur l'arabité et l'islam, deux points de fixation cristallisant l'ensemble des griefs sociaux et économiques qui leur sont reprochés. Les populations omanaises d'Afrique composent un ensemble hétéroclite, traversé de multiples lignes de fracture, parmi lesquelles : la date de retour en Oman, la tribu d'origine (à laquelle chaque individu est resté très lié, comme en témoigne l'importance économique des transferts financiers de ces émigrés aux membres demeurés en Oman), ou encore la colonie africaine d'implantation (Tanzanie, Rwanda, Burundi, etc.), qui distingue les « francophones » des « anglophones ».

A la question de savoir s'il existe des différences entre « anglophones » et « francophones », tous nos interlocuteurs ont répondu par l'affirmative. Pour une vieille femme francophone :

« La principale différence vient de l'éducation : nous, nous avons été élevés comme des Belges, eux comme des Anglais [...]. En plus, nous ne parlons pas le même swahili que les gens de Zanzibar, le leur est plus raffiné. Eux, ils se moquent de nous à cause de notre accent ! Ils disent qu'on accentue, comme les Belges qui parlent français »⁶¹.

A l'inverse, un haut fonctionnaire anglophone originaire de Zanzibar semble interloqué que l'idée de mettre sur le même plan ces deux populations puisse être émise. Après nous avoir longuement rappelé l'histoire sociale et politique de l'île, il conclut :

« Les habitants qui viennent des îles sont plus cultivés, plus intellectuels, nous sommes certainement aussi plus traditionnels dans notre mode de vie parce que nous avons toujours été conscients de notre devoir de préserver l'héritage du sultanat [de Zanzibar] et de ses valeurs. Les gens qui viennent du Rwanda et du Congo sont plus agressifs, ont des manières plus franches. Ils travaillent dur et sont très courageux et résistants, parfois un peu trop, jusqu'à en être brutaux... »⁶².

Jamais dans l'histoire les populations omanaises d'Afrique n'ont développé d'esprit de corps qui en fasse un groupe de solidarité propre. Le « rapprochement » qui s'est opéré progressivement entre les différentes populations omanaises d'Afrique n'est donc en aucun cas le résultat d'un processus volontariste. Il découle au contraire du contact plus ou moins conflictuel à la réalité de l'Oman contemporain, et donc de la nécessité de se constituer une nouvelle solidarité qui se fonde sur les bases définies par l'Autre – l'Omanais resté sur place. La vieille femme évoquée plus haut déplore cette assimilation :

« Nous, comme les Omanais nous traitent tous de "Zanzibari" [avec un geste méprisant de la main], nous ne pouvons pas faire autrement. Ça fait vraiment mal au cœur [...]. Mais les Omanais disent qu'on est tous des Noirs, alors... Qu'est-ce qu'on peut faire ? »

émigrés omanais installés en Afrique de l'Est à partir du XVII^e siècle, après la colonisation de Zanzibar par le sultan de Mascate. Il faut noter que le fait de se sentir ou d'être perçu comme « swahili » n'est pas lié au fait de posséder des traits africains : certaines familles ayant vécu en Afrique et cataloguées « swahili » ont en effet veillé à conserver la pureté du lignage arabe d'Oman et n'ont jamais contracté d'unions matrimoniales avec des individus sans ascendance arabe.

⁶¹ Entretien, 9 juin 2003.

⁶² Entretien, 2 juin 2003.

Un jeune homme explique pour sa part :

« Depuis que nous sommes rentrés, les Omanais de l'intérieur nous ont toujours fait sentir que c'était une "tache noire" pour nous d'avoir été à Zanzibar. Mais il ne faut pas se tromper : c'est nous qui avons créé le pays ! Le problème, c'est que beaucoup de Zanzibari font semblant de ne pas parler le swahili, et refusent leur culture africaine »⁶³.

Ce n'est donc qu'à la suite de la confrontation avec les autres populations omanaises, au sein du nouvel Etat, qu'une conscience de groupe particulière est née chez ceux qui furent rapidement désignés en bloc, dans le langage courant, sous le terme de « Swahili » – en référence à leur langue d'adoption, que les autres Omanais ne pouvaient comprendre – ou « Zanzibari ».

Ce nouveau groupe de solidarité adopte des stratégies de pérennisation comparables à celles des autres groupes de solidarité omanais. La plus évidente concerne les stratégies matrimoniales. De nombreux jeunes Swahili ont en effet du mal à se conformer à la rigueur des rapports hommes/femmes qui prévaut au sein de leur tribu restée en Oman. A l'inverse, il est souvent difficile d'accepter, pour des parents omanais qui n'ont pas vécu en Afrique, de marier leur fils à une jeune fille réputée indépendante (en référence à un mode de vie plus « ouvert ») et présumée moins « sérieuse » d'un point de vue religieux. Les mariages swahili sont alors l'occasion de retrouvailles « communautaires », tout autant que l'affirmation d'une spécificité culturelle swahili en matière musicale et festive. A la manière des pieds-noirs nostalgiques de leur vie en Afrique du Nord, de nombreux hommes aiment se rendre le jeudi soir dans des lieux qui leur rappellent le « bon vieux temps », comme ces bars dédiés à la musique, à la danse et à la nourriture africaines. Enfin, les Omanais d'Afrique ont pleinement trouvé leur place dans le système de népotisme en vigueur au sein de l'administration : par exemple, une majorité des jeunes employés et des stagiaires de PDO parle swahili, indépendamment du pays d'émigration de leur famille.

Avec les Omanais d'Afrique, on assiste à la formation d'un groupe de solidarité indépendamment de la généalogie ou de l'ethnie, mais sur un critère principal de différenciation – la langue vernaculaire – qui n'a de raison d'être en tant que facteur de polarisation que dans le cadre de l'Etat moderne. Il n'est pas le seul dans ce cas. Le découpage administratif du territoire en huit nouvelles provinces au début des années 1990 n'a fait qu'accentuer l'émergence de ces nouvelles solidarités de groupe fondées sur la région d'origine. Les centres régionaux (Nizwâ, Sûr, Suhâr) sont devenus des tremplins incontournables pour accéder à l'Etat central. Ces villes, qui n'étaient encore que des fiefs tribaux en 1970, ont connu un développement spectaculaire grâce à l'implantation des administrations et aux emplois ainsi créés. Un tel brassage de population, inédit jusque-là, a contribué à diluer les appartenances locales anciennes en une plus large communauté régionale. C'est au moment de leur affectation dans l'administration et de la rencontre avec les membres d'autres « promotions » régionales que les individus ont pris pleinement conscience de leur origine géographique. Aux yeux de cette nouvelle génération, ce n'est plus la tribu ni le village qui importent pour situer l'Autre mais le centre où il a été formé. De nouvelles identités « régionales », identifiables dans tout le pays, sont à l'origine d'un népotisme de type nouveau, qui incite à s'entourer de personnes avec qui l'on a fait ses

⁶³ Entretien, 9 septembre 2005.

études, que l'on a côtoyées durant sa formation, avec qui l'on partage les mêmes expériences de vie. L'échelle à laquelle se situe le rapport sociopolitique des individus (la nation omanaise) n'autorise plus une stricte distinction sur la base de groupes ou de particularismes micro-locaux (tribu, clan), qui se trouvent taxés d'invalidité.

Menace pour le régime ou pour l'identité nationale ?

A la lumière de ce qui vient d'être décrit, il ressort nettement que l'Oman contemporain est traversé de multiples lignes de partage identitaires et sociales, nourries en particulier par les difficultés économiques qui ont restreint la marge de manœuvre des autorités en termes de redistribution. Ces tensions prennent le plus souvent la forme d'une remise en question de l'« omanité » de l'Autre et du sentiment de loyauté que celui-ci entretient à l'égard de la nation omanaise. Un intellectuel nous fait ainsi part de ses craintes :

« Le patrimoine national, le sentiment d'appartenir à une grande nation... Tout cela existe bel et bien, mais à l'intérieur du pays. Chez les autres, cela ne représente pas grand-chose. Selon moi, si on demande aux Omanais de définir leur appartenance, les ibadites vont répondre qu'ils sont omanais, les sunnites vont avant tout répondre musulmans »⁶⁴.

Plus franchement encore, certains, conscients des choix politiques imposés par l'historiographie officielle et de la nature construite de l'identité omanaise contemporaine, en viennent à se demander ce qu'il reste de cette identité sans la personne et l'institution du sultan :

« Le véritable problème actuellement, c'est de répondre à la question : "C'est quoi, Oman ?". Si je mets de côté le sultan, que reste-t-il comme ciment national ? Le pays est comme une mosaïque, comme un archipel : les Baloutches sont une île, les Dhofari sont totalement isolés du Nord, les gens de l'intérieur eux-mêmes sont coupés entre la Dâkhliyya, la Charqiyya... Et je me demande comment on peut établir un dialogue entre toutes ces populations [...]. Ici, on n'a pas le droit de se demander comment sera le pays après Qabous, comment on va faire sans lui. Même les autorités, on dirait, ne se posent pas ces questions. Mais les gens veulent savoir, je crois ! »⁶⁵.

Ces paroles sont révélatrices de l'inquiétude croissante qui gagne tous les secteurs de la population omanaise, qui prend conscience en même temps de l'importance prise par l'image symbolique de Qabous comme figure paternelle sécurisante et du fait que celle-ci n'est pas éternelle et que, tôt ou tard, le sultanat va devoir tracer sa route sans cette figure protectrice.

Dans ce cadre, la question du Dhofar constitue un cas particulier, car le débat s'y situe sur un autre plan que celui de la simple coexistence des sentiments national et infra-national et de l'emboîtement du second dans le premier. Le particularisme dhofari s'appuie en effet sur

⁶⁴ Entretien, 1^{er} mai 2004.

⁶⁵ Entretien, 4 mai 2004.

le souvenir très présent de la guerre et sur la perception largement partagée d'un processus de « colonialisme intérieur » par l'Etat – alors même que la province a connu un développement économique et social sans précédent depuis un quart de siècle. Beaucoup d'habitants se définissent comme « dhofari » et non comme « omanais », ou assimilent encore les touristes occidentaux, le gouvernement et les Britanniques, dans une même manifestation palpable d'un ordre politique et social venu d'ailleurs. La question de l'intégration du Dhofar à la nation omanaise renvoie à une problématique centre/périphérie qui ne se pose pas dans les mêmes termes pour les autres groupes. Si certaines tribus implantées à Salalah ont pris place au cœur même de l'Etat central, avec l'octroi de pans entiers de l'administration laissés au bon vouloir de leurs leaders, et si de nombreux Dhofari tirent orgueil d'être « représentés » à la tête même du pays – à travers l'ascendance maternelle du sultan –, ces deux éléments n'ont jamais été en mesure de masquer les revendications d'un particularisme dhofari dont on ne manque pas d'être fier. Bien davantage encore que pour le reste du pays, l'avènement du successeur du sultan Qabous constituera un test majeur quant au rôle que les habitants du Dhofar souhaitent jouer.

Il n'en reste pas moins que la nation omanaise, telle que ses frontières physiques et démographiques l'ont définie en 1970, existe bel et bien en 2005. Le langage des identités infra-étatiques ne se construit pas en opposition avec celui de la nation, mais en complément. Ni les Omanais d'origine baloutche, ni les Omanais d'Afrique ni ceux de l'intérieur n'expriment une quelconque volonté de se démarquer d'Oman ou de rejeter la validité de ce cadre de références – bien au contraire. Chacun revendique une plus grande reconnaissance de son appartenance à l'entité « Oman » et cherche à renforcer ses propres positions au cœur de l'Etat. S'engage ainsi une surenchère de la loyauté à l'égard de la nation, chacun faisant grief à l'Autre de son histoire ou de son passé, ce qui lui permet de rabaisser alors son omanité et, de manière symétrique, de rehausser la sienne propre et de se déclarer plus *omanais*. De ce point de vue, l'unité nationale (*al-wahda al-wataniyya*) omanaise moderne ne se trouve pas affaiblie par le sentiment d'appartenance à un groupe infra-national, comme le voudrait un éventuel principe de vases communicants, car il n'existe pas d'exclusion réciproque de l'une par l'autre. En allant plus loin, on pourrait même avancer que la première bénéficie de l'existence du second, qui contribue à enraciner davantage la légitimité de la nation omanaise aux yeux des individus. Si l'expression de ces identités particulières sur la scène publique recèle une menace, c'est à l'encontre du système politique lui-même et de son mode de fonctionnement – une monarchie entre les mains d'un seul homme, sans contre-pouvoir et sans possibilité d'expression alternative –, et non du cadre solidement établi dans lequel il se déroule – la nation.

La question qui nous paraît fondamentale pour l'avenir du régime concerne finalement la place réservée à l'élite politico-économique présente aux différents leviers du pouvoir depuis 1970, bénéficiaire au premier chef de la rente pétrolière et concentrant sur elle une grande partie des rancœurs des nouvelles classes moyennes et populaires à l'égard des autorités. Alors que le sultan Qabous avait su dans un premier temps acheter sa loyauté, puis asseoir son autorité grâce à elle, la liberté de manœuvre du souverain s'est progressivement réduite avec la consolidation des positions qu'elle a acquises. De ce point de vue, les politiques jumelles de privatisation – qui profite en priorité aux groupes déjà en position de force – et d'omanisation des emplois du secteur privé – qui les heurte de plein fouet – représentent des indicateurs fiables de la place qu'occupe cette élite. Des secteurs de plus en plus nombreux de la société, en particulier parmi les jeunes, refusent de cautionner la perpétuation d'un système qu'ils considèrent comme n'étant plus d'actualité,

et revendiquent d'être associés aux décisions politiques et économiques qui engagent le pays pour une nouvelle ère dans laquelle le pétrole occupera nécessairement une place beaucoup plus restreinte. Ils ne consentent plus à se voir considérés comme politiquement mineurs, ni à abdiquer, comme leurs parents, leur droit à participer au débat national au nom d'un bien-être socio-économique qui n'est de toute façon plus à l'ordre du jour.

A n'en pas douter, un cycle historique est en train de s'achever en Oman. C'est au travers de la jeunesse, au cœur des évolutions sociales et économiques sur lesquelles nous nous sommes arrêtés ici, que le régime mis en place par le sultan Qabous sera en mesure de trouver un nouveau souffle à l'orée de la période pleine d'embûches qui s'annonce.

Tableaux

Tableau 1
Proportion de nationaux et d'expatriés dans la fonction publique omanaise depuis 1998, en milliers
(hors forces de sécurité et de défense)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de nationaux (en décembre)	72,6	77	81,8	87,2	93,2	99,1	103,5
Solde de nationaux (par rapport à l'année précédente)	+ 2,1	+4,4	+4,8	+5,4	+6	+5,8	+4,4
Taux de nationaux (en %)	68,4	71,2	74	76,3	78,6	80,5	81,6
Nombre d'expatriés (en décembre)	33,6	31,2	28,7	27,2	25,4	24	23,4
Total	106,2	108,2	110,5	114,4	118,6	123,1	126,9
Taux de croissance annuel total (en %)	2,5	1,9	2,1	3,5	3,7	3,7	3,2

Sources : calculs à partir de chiffres disponibles sur le site Internet du ministère de l'Economie (<http://www.moneoman.gov.om>)

Tableau 2
Proportion de nationaux et d'expatriés dans le secteur privé et sur l'ensemble
du marché du travail omanais depuis 2001, en milliers (hors forces de sécurité et de défense)

	Ancien comptage			Nouveau comptage		
	2001	2002	2003	2003	2004	septembre 2005
Nombre de nationaux dans le secteur privé	60,5	65,9	74,8	74,8	87,1	95,4
Taux de nationaux (en %)	10,2	10,7	11,4	15,5	17	18,7
Nombre d'expatriés dans le secteur privé	530	547,5	579,6	407	424,3	414,1
Taux d'expatriés (en %)	89,8	89,3	88,6	84,5	83	81,3
Total d'employés du secteur privé	590,5	613,4	654,4	481,8	511,4	509,5
Total de la population active civile (public civil + privé)	704,9	732	777,5	604,9	638,4	
Taux global d'omanisation du marché du travail (en %)	21	21,7	22,4	28,7	29,9	

Sources : calculs à partir de chiffres disponibles sur le site Internet du ministère de l'Economie (<http://www.moneoman.gov.om>)